



# *Parcs Nationaux*

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'ASSOCIATION

## *Ardenne et Gaume*



Volume XIX

1964

Fascicule 4

# « ARDENNE ET GAUME » A. S. B. L.

## BUT DE L'ASSOCIATION

L'Association sans but lucratif « *Ardenne et Gaume* » s'est donné pour tâche de sauvegarder l'intégrité de nos sites les plus beaux et les plus remarquables par la création en Ardenne, en Gaume et dans les régions limitrophes de *Parcs Nationaux* et de *Réserves Naturelles*.

L'organisation efficiente de cette protection peut être envisagée d'une part sous l'aspect esthétique, d'autre part sous l'aspect scientifique. Le premier trouve satisfaction dans la création de *Parcs Nationaux*, véritables sanctuaires de la nature, ouverts aux visiteurs mais rationnellement policés à l'effet de les préserver des intrusions déplacées de l'activité humaine. L'aspect scientifique est sauvegardé par la délimitation de territoires plus ou moins étendus, interdits au public afin qu'y soient respectées les manifestations d'une nature préservée de toute influence déformante et qui portent le nom de *Réserves Naturelles*. Celles-ci constituent en somme des musées vivants et une richesse nationale que nous léguerons aux générations à venir.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Président* : M. R. MAYNÉ, Recteur honoraire de l'Institut agronomique de l'État à Gembloux.

*Vice-Présidents* : M. J.-P. HARROY, Professeur à l'U. L. B., Ancien Résident Général du Ruanda-Urundi.  
M. A. NOIRFALISE, Professeur à l'Institut agronomique de l'État à Gembloux.

*Administrateurs* :

MM. J. BREUER, Conservateur honoraire aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire. Professeur à l'Université de Liège.

MM. A. COLLART, Directeur de Laboratoire à l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique.

G. CRABUS, Bibliothécaire honoraire de l'Institut agronomique de l'État à Gembloux.

H. DE SAEGER, Secrétaire du Comité de Direction de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo.

Fr. DE GROM.

E. FOUSS, Conservateur du Musée Gaumais.

F. FOULON.

L. HERLANT, Professeur honoraire de l'U. L. B.

E. JANSSENS, Professeur à l'U. L. B.

A. LECRENIER, Prorecteur de l'Institut agronomique de l'État à Gembloux.

J. LEPLANG, Administrateur de Sociétés.

G. MANIL, Professeur à l'Institut agronomique de l'État à Gembloux.

G. MATAGNE, Agent honoraire de la Banque Nationale.

J. PEEMANS, Docteur en Droit.

Baron I. de RADZITZKY d'OSTROWICK, ancien Conservateur de l'Institut de Géologie de l'Université de Liège.

M. F. ROUSSEAU, Conservateur honoraire aux Archives de l'État à Namur.

W. ROBYNS, Professeur à l'Université de Louvain, Directeur du Jardin botanique de l'État.

P. STANER, Professeur à l'Université de Louvain, Directeur général au Ministère des Affaires Étrangères.

J. VANNERUS, Conservateur honoraire des Archives de l'État.

*Administrateur-Trésorier* : M. M. RENARD.

*Administrateur - Secrétaire Général* : Comte Ferdinand d'URSEL, Ingénieur chimiste agricole I. A. Gx.

*Secrétaire adjoint* : R. ELSÉN.

*Collège des Commissaires* : MM. D. COEN, Ch. FRANÇOTTE.

*Délégués* :

MM. M. E. MARIËN, Conservateur adjoint aux Musées royaux d'Art et d'Histoire.

C. PIRLOT, Conseiller Chef de Service à l'Administration des Arts, des Lettres et de l'Éducation populaire.

Baron JULES de MONTPELLIER d'ANNEVOIE, Vice-Président du Touring Club de Belgique.

A. HAULOT, Commissaire général au Tourisme.

L. BRICHET, Directeur général des Eaux et Forêts.

## COMITÉ DE DIRECTION

MM. R. MAYNÉ, Président,

G. CRABUS,

L. HERLANT,

E. JANSSENS,

J. LEPLANG,

M. RENARD, Administrateur-Trésorier.

Comte Ferd. d'URSEL, Secrétaire général.

*Délégués du Comité* :

P. BLONDEAU,

C<sup>te</sup> Th. d'URSEL,

J. VALETTE.

## CONSERVATEURS

MM. M. BOUFFA (P. N. et Rés. Comblain-au-Pont).

R. DELSAUX (Rés. Remouchamps).

A. FAGNERAY (Rés. Roche à l'Appel).

A. FAGNERAY (Rés. Vague des Gomhets).

F. FOULON (P. N. Furfooz).

E. FOUSS (Rés. sci. Raymond Mayné).

G. FRANÇOIS (Rés. Olloy-sur-Viroin).

G. FRANÇOIS (Rés. Nismes).

Y. GROLLINGER (P. N. Lesse-et-Lomme).

Y. GROLLINGER (Rés. Abbaye St-Remy

et Léon Lhoist).

S. JACQUEMART (Rés. Calamine).

F. KOTHER (Rés. Warche).

J. E. HALLET (P. N. Bohan-Membre).

A. PIRAUX (P. N. Lesse-et-Lomme).

## COTISATIONS

Membre à vie	
Cotisation unique	5.000 F minimum
Membre protecteur	
Cotisation annuelle	1.000 F minimum
Membre effectif	
Cotisation annuelle	206 F minimum
Membre adhérent	
Cotisation annuelle	130 F minimum
Étudiant	
Cotisation annuelle	96 F minimum
Membre résidant à l'étranger	
Cotisation annuelle	206 F minimum
Hôteliers, libraires, maisons de sport	256 F
(Une publicité de 1/16 <sup>m</sup> de page est accordée).	

Les versements doivent être effectués au C.C.P. numéro 1695 93 d'Ardenne et Gaume, Bruxelles.

## AVANTAGES

Nos membres jouissent d'importantes réductions sur le prix d'entrée de grottes, monuments et musées présentant un grand intérêt scientifique. Ces réductions sont accordées sur présentation de la carte de membre :

*Grottes de Han* : 40 francs (au lieu de 80 francs).

*Grottes de Rochefort* : 20 francs (au lieu de 40 francs).

*Grottes de Remouchamps* : adultes, 25 francs (au lieu de 50 francs). Enfants au-dessous de 16 ans, 12,50 F.

Ces réductions sont également accordées aux personnes accompagnant nos membres.

*Grotte « La Merveilleuse » à Dinant* : 25 francs (au lieu de 30 francs).

*Grottes de Comblain-au-Pont* : 15 francs (au lieu de 30 francs). Réduction exceptionnelle consentie par la direction afin de marquer son appui à notre œuvre de protection de la nature.

*Grottes de Ramioul* : 8 francs (au lieu de 10 francs).

*Fort de Dinant* : 8 francs (au lieu de 10 francs).

*Fourneau St-Michel et son Musée* : 10 francs (au lieu de 15 francs).

## VISITE DU PARC NATIONAL DE FURFOOZ

Parking réservé aux visiteurs, accès par le village de Furfooz.

*Tarif ordinaire* : 25 F ; 15 F par enfant.

*Pour les membres d'ARDENNE et GAUME* et leur famille : 15 F par personne ; 10 F par enfant.

*Groupes scolaires, scouts* : 15 F par élève ou scout ; 10 F par élève membre ou scout membre ; gratuit pour un professeur par 15 élèves.

*Autres groupes* (20 personnes minimum) : 20 F par adulte ; 15 F par enfant.

Accès par la route ou par la gare de Gendron-Celles. L'entrée du P.N. est gratuite pour les membres effectifs, protecteurs et à vie d'Ardenne et Gaume.

*Réduction aux membres de*

Touring Club de Belgique, Association Touristique de Wallonie, Fédération Motocycliste de Belgique, Amis de la Nature, Ligue Vélocipédique belge, Vlaamse Toeristenbond (V.T.B.), Vlaamse Automobilistenbond (V.A.B.), Les Chercheurs de Wallonie.

# Garage STERCKX

Agence FIAT  
2, rue Neuve, ROCHEFORT  
Téléphone (084) 21227

HOTEL DU CASINO à TILFF-sur-Ourthe.

Prop. : Franz ODEKERKEN

*La belle tradition française de la table.*

Tél. : 04/68 10 15.

ARDENNE ET GAUME, a. s. b. l.

Direction : 28, avenue de la Tenderie, Boitsfort, Bruxelles 17. Tél. 72 49 03.

Secrétariat général : 41, rue Marie-de-Bourgogne, Bruxelles 4. Tél. 11 13 36.

Publicité et Trésorerie : 88, avenue de l'Université, Bruxelles 5. Tél. 47 29 37.

*Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.*

*Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.*

## LIBRAIRIES

QUI SE RECOMMANDENT POUR LEUR  
ASSORTIMENT D'OUVRAGES RELATIFS A  
L'ARDENNE ET A LA GAUME.

- Arlon : DEOME, 4, rue Léopold. Folklore, beaux-  
arts, sciences naturelles.  
Bruxelles : VANDERLINDEN, 87, rue du Midi et  
17, rue des Grands Carmes.  
PAULI, 39a, place de Brouckère.  
49, avenue de la Toison d'Or.  
Charleroi : PAULI, 93, boulevard Tirou.  
Liège : Gd BAZAR DE LA PLACE SAINT-  
LAMBERT  
PAULI, 31, rue du Pont d'Ile.  
Namur : PAULI, 75, rue de l'Ange.

### Plants Forestiers et Peupliers

*Pour tous vos achats,*

*adressez-vous en toute confiance aux*

Ets ARMAND OP DE BEECK, s. p. r. l.

Pépinières

PUTTE-lez-Malines. Tél. : 015/412.66

*Catalogue sur demande*

## CINÉ-PHOTO-HALL

M. COLLART-PIÉRARD

30, rue des Carmes  
NAMUR  
Tél. 20348

*Tout pour la photo et le ciné  
d'amateurs.*

*Toutes marques — muet — sonore  
Bell-Howeel, Paillard, Kodak, etc.  
Tous travaux d'amateurs.*

## MAISON DE SPORTS

ACCORDANT SON APPUI

A « ARDENNE ET GAUME »

BRUXELLES : Harker's Sports, 51, de Namur

## Fleuréart

M. P. Jos. BOVÉ

*Fleuriste, Architecte-paysagiste*

533, chaussée de Waterloo, BRUXELLES

TELEPHONE : 44.11.99

*Ses belles fleurs coupées*

*Ses plantes d'appartement  
de premier choix*

*Ses CRÉATIONS FLORALES artistiques  
pour toutes les circonstances*



Membre affilié

DES FLEURS DANS LE MONDE ENTIER

Conditions spéciales aux membres d'Ardenne et Gaume

---

---

# Parcs Nationaux

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'ASSOCIATION

## Ardenne et Gaume

A. S. B. L.

PLACÉE SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S. M. LE ROI

---

Volume XIX

1964

Fascicule 4

### SOMMAIRE

Notes sur le Parc National du Grand Paradis (J. PEEMANS) . . . . .	132
Le Règlement de 1623 pour le « Ban-Notre-Dame », Forêt d'Ardenne (A. LAMY) . . . . .	148
Gimnée (M. JAMAGNE) . . . . .	154
La Vie d'Ardenne et Gaume . . . . .	158

## LA QUESTION DE L'EAU EN BELGIQUE

*Des retenues d'eau, de petits barrages discrets ? s'il le faut, soit !  
Des barrages géants ?... non, mille fois non.*

*Ardenne et Gaume*, tout en reconnaissant la nécessité actuelle d'assurer aux populations, à l'agriculture et aux industries du pays des ressources suffisantes en eaux potables et douces, s'oppose énergiquement à tous projets de barrages qui menaceraient de destruction nos plus beaux sites ardennais, notamment plusieurs villages parmi les plus charmants de la vallée de la Semois.

Nous consacrerons ultérieurement des articles à ces questions de brûlante actualité touchant directement à l'esthétique et à l'économie touristique du Haut Pays.

R. M.

# NOTES SUR LE PARC NATIONAL DU GRAND PARADIS

par J. PEEMANS

D'un pas lent et régulier, n'ayant pas encore secoué entièrement la raideur de l'engourdissement nocturne, comme deux automates dont le rythme et les mouvements sont harmonieusement accordés, nous gravissons en silence les pentes herbeuses dans l'imprécise lueur du jour naissant. Devant nous, par delà les croupes des alpages s'étagant en une succession de courbes onduleuses comme des échinés souples, par delà les lignes fuyantes des éboulis et des moraines, plus haut encore, au-dessus des parois et des crêtes, émergent deux sommets, le Mont Tout Blanc et l'Aouillié, notre premier objectif de la journée.

Nous avons quitté la Casa di Sort très tôt, avant le lever du jour, car notre course serait longue : elle devait nous amener à parcourir en deux jours tout le secteur du Parc national du Grand Paradis, situé dans le haut Val de Rhêmes.

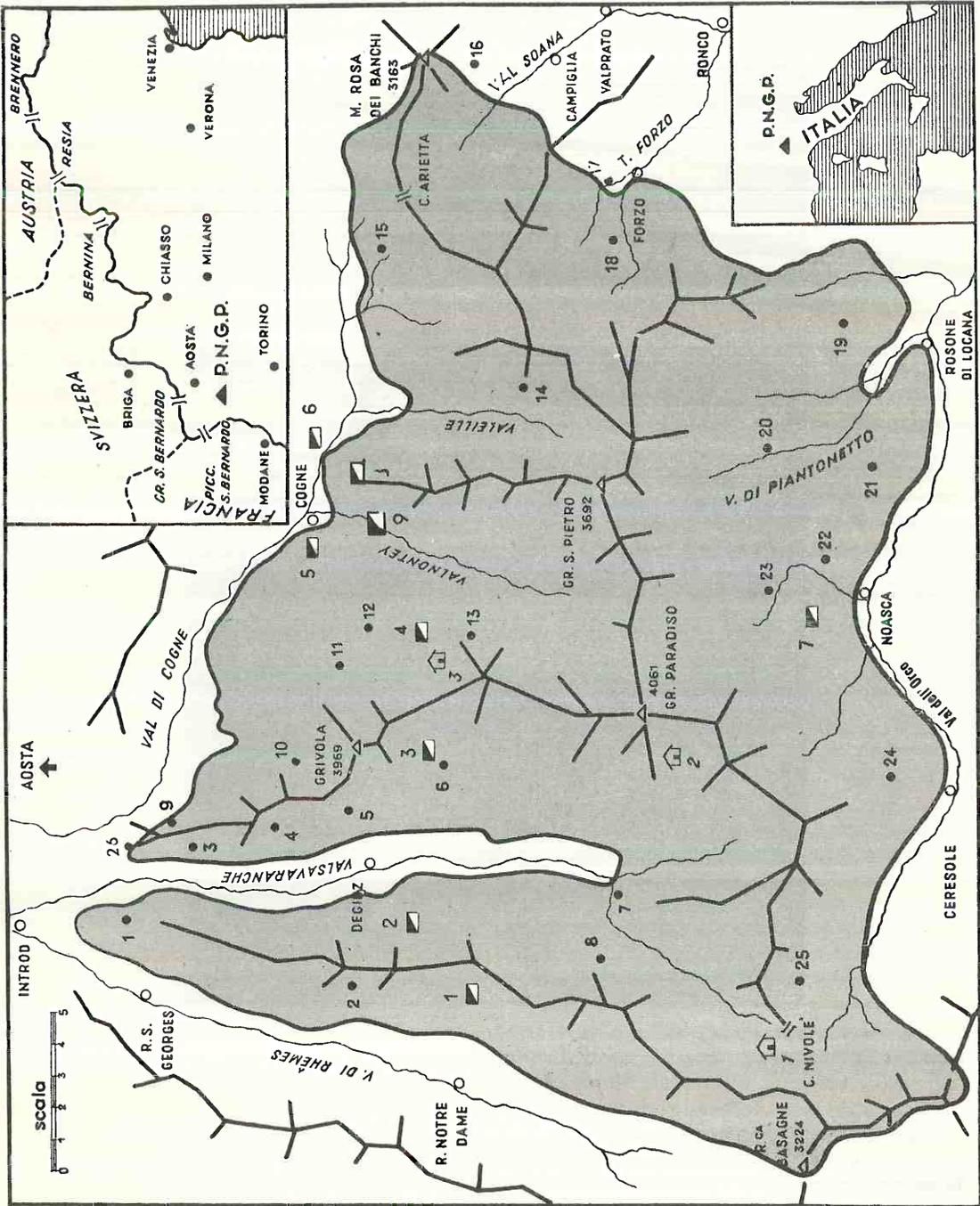
Parmi les quelque quarante maisons de gardes, toutes situées entre 1.500 et 2.700 mètres, réparties dans tous les secteurs du parc national, il en est de fort modestes destinées à l'usage exclusif des gardes ; une dizaine d'autres plus spacieuses, sont équipées pour recevoir quelques visiteurs et notamment cette Casa di Sort dont l'agréable confort contraste avec son rude isolement. Plantée à 2.206 mètres, elle se trouve à 600 mètres, et à deux heures de montée environ au-dessus de Rhêmes Notre-Dame qui serait le dernier village du Val de Rhêmes si l'homme n'avait poussé l'audace et le courage de porter son activité en deux ou trois hameaux établis plus encore vers l'amont.

Chevauchant la plus haute lisière de la forêt, la maisonnette est accrochée au versant est du Val de Rhêmes et, derrière elle, épars et isolés, quelques mélèzes luttent désespérément, décapités, meurtris par le vent et le gel, blessés par l'avalanche. Quelques-uns, déjà touchés à mort, frappés

par la foudre, prisonniers de gros blocs, n'ont pu se coucher et dressent vers le ciel, tel un mât, leur tronc lisse et clair comme un os blanchi et délavé. A sa gauche un véritable fleuve d'éboulis, gigantesque et chaotique, semble basculer dans la vallée. En face, couronnant la crête du versant opposé, la Grande Rousse lance d'un jet vertigineux sa partie sommitale à l'assaut du ciel. Autour d'elle, sur le replat qui la supporte, s'entremêlent les clochettes bleues des campanules, les têtes globuleuses et violacées des raiponces, les épis carmin des renouées et les touffes blanches d'achillées ; en contrebas, la forêt de mélèzes dévale les pentes jusqu'aux portes du village.

Avec le village, invisible au fond de la vallée, caché par le jeu des perspectives, il n'y a plus aucun lien sinon le mince ruban du sentier qui serpente un instant dans l'herbe fleurie puis disparaît entre les troncs et les massifs de rhododendrons. A son débouché au-dessus de la forêt, à hauteur de la Casa di Sort, il se ramifie. Vers le haut il se cabre, se divise encore et grimpe jusqu'au Col de Sort et au Col d'Entrelor qui, tous deux, permettent le passage vers la vallée voisine de Valsavaranche ; vers la droite, taillé en plein flanc de la montagne, sans grande dénivellation, le sentier s'étire vers l'aval du Val de Rhêmes reliant entre elles les deux maisons de Sort et de Péchoud qui commandent chacune un secteur du parc national.

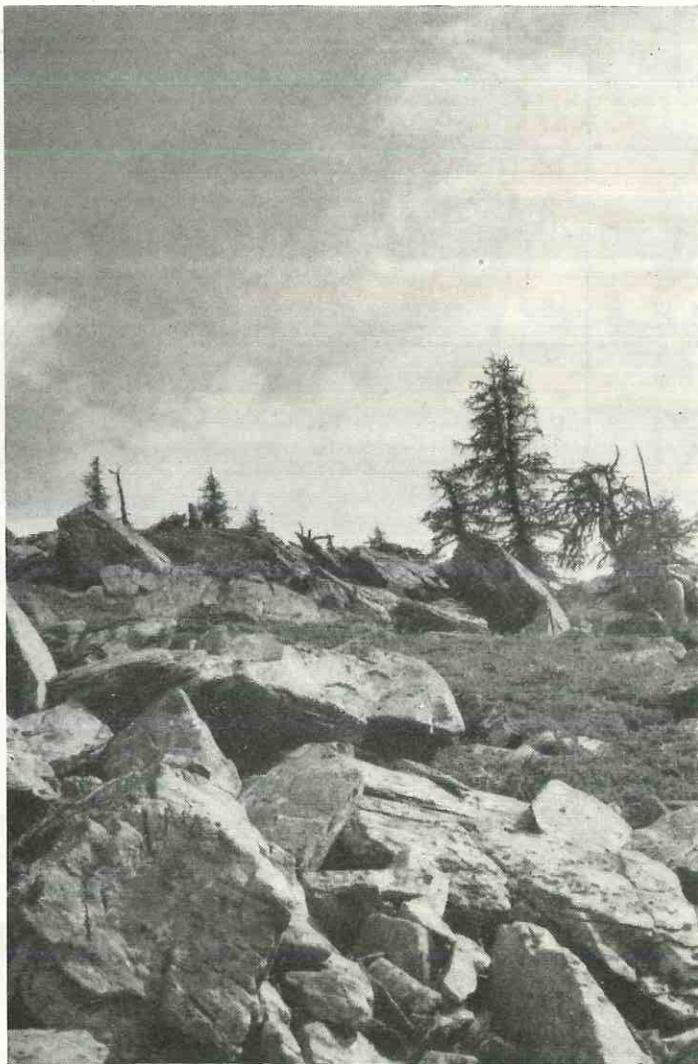
Bien que située à un carrefour de sentiers, la Maison de Sort reste très isolée et, hormis le garde, je n'ai vu âme qui vive durant toute la semaine que j'y ai passée. Une mule louée au village avait monté mon équipement et des vivres pour huit jours. Mon installation à peine achevée, le garde, titulaire de ce secteur du parc national et de la Maison de Sort, m'avait déjà fait découvrir à la jumelle les chamois pâturent dans les alpages des environs, « ses » cha-



Carte du Parc National du Grand Paradis.

mois ! et puis il s'était mis à parler des fleurs, des ruisseaux, des glaciers... je devinais l'homme amoureux de la nature, connaissant admirablement chaque coin de ce morceau de parc confié à sa vigilance.

où la flore est particulièrement abondante et variée ; et puis il y avait cette course de deux jours jusqu'au fond de la vallée, aux confins du parc national, au pied des glaciers qui font la frontière avec la France, au pied



**Au-delà de la plus haute lisière de la forêt, parmi les gros blocs de rocher, quelques mélèzes, épars et isolés, luttent désespérément, meurtris par le vent et le gel, blessés par l'avalanche.**

*(Photo de l'auteur).*

Il m'avait immédiatement esquissé tout un programme d'expéditions dans son secteur : la montée aux cols d'Entrelor et de Sort ; l'observation des chamois dans le Plan de Feie ; l'ascension du Mont Tout Blanc ; je voulais faire des photographies de fleurs ? il me conduirait au Plan de Chaussetaz

de la Granta Parei, ce colosse trapu chapeauté de neige...

« *Partons à la douce* » avait dit le garde dans son savoureux langage fait d'emprunts au français, à l'italien et au si curieux idiome valdotain ; « *à la douce* », faisant ainsi discrètement allusion aux difficultés que nous

rencontrerions et à la longueur de l'itinéraire prévu pour la journée, cette journée que nous venions d'entamer avant que sa clarté ne naisse...

Dans la plaine le soleil doit luire déjà de tout son éclat matinal. Ici, la vallée, les vallons sont encore plongés dans l'ombre mystérieuse de la nuit. Haut derrière les cimes cependant, le ciel vire aux couleurs tendres et s'enflamme lentement. Les crêtes se dessinent en dent de scie, sans relief, en ombres chinoises. Puis brusquement le premier rayon du soleil vient frapper le plus haut sommet en le rosissant. Tout alentour de nous l'immobilité de la nuit semble régner encore et pourtant notre lente progression paraît réveiller la vie sous nos pas. A la lisière de la forêt nous levons un couple de perdrix bartavelle, au plumage bariolé qui disparaissent d'un vol courbe. Le vieux chamois solitaire, au bruit des cailloux que nous foulons, a précipitamment quitté son gîte de la nuit dans la forêt où le cri du coucou ne retentit plus à cette époque bien que l'oiseau soit l'hôte familier de ces bois. Un éperon rocheux, ruiniforme, émergeant au-dessus des cimes des mélèzes ne s'appelle-t-il pas « *Castel del Cucco* », le château du coucou ? Un rouge-queue se met à voleter de rocher en rocher et observe, curieux, ces deux ombres qui pénètrent dans son territoire ; dans l'herbe encore humide déjà grouille et s'affaire un monde minuscule.

Cependant que nos gros brodequins se chargent encore de gouttelettes de rosée en foulant l'herbe des alpages, les premiers rayons du soleil jouent à saute-mouton avec les crêtes, lancent des raies de lumière qui rasant le roc, braquent des faisceaux de clarté qui fouillent le versant opposé, tirant de l'ombre, un à un, les contreforts et les ravins, plaquant brusquement d'éclatantes scintillances sur les nésés, modelant les creux et les dépressions, découvrant ici une cascade, là une vire penchée sur le vide, là encore un couloir d'éboulis où traîne un peu de neige souillée. La grande fête de la lumière a commencé, tandis que flottent encore indécises, quelques floconneuses vapeurs sur la vallée.

Au loin, devant nous, une harde de chamois se dégorde dans la basse région des prés où elle est descendue en broutant hier soir et où elle a passé la nuit. Broutant à nouveau, elle entame cette migration journalière qui la fait remonter au fil des heures

à travers alpages et moraines pour se retrouver aux heures chaudes de la journée dans les hautes zones rocheuses.

Sans qu'il y paraisse trop mais avec régularité nous avons pris de l'altitude et nous voici presque arrivés aux confins de l'alpe et de la moraine au-dessus du Plan de Feie dans le haut du Vallon d'Entrelor. Enchassé entre deux longs contreforts de l'arête centrale, séparative du Val de Rhêmes et du Valsavaranche, le Vallon d'Entrelor étend mollement, en une succession de terrasses harmonieusement étagées, le drap vert de ses alpages jusqu'au fond de la vallée. Du bas monte vers nous le joyeux tintement des sonnailles d'un troupeau s'égaillant dans l'alpe grasse qui s'élève des bords de la rivière jusqu'à la limite inférieure du Parc National. Minuscules, nous voyons les vaches sortir une à une de l'étable basse, à moitié enfouie dans un repli du terrain, sous sa lourde toiture de loses que des mousses teintent d'ocre et d'orange. A nos pieds, le sentier qui relie directement le village de Rhêmes Notre-Dame au Col d'Entrelor déroule son ruban capricieux, contourne quelques gros blocs erratiques, gravit en lacets une pente un peu raide, saute un ruisseau, recoupe en diagonale un grand replat puis se perd derrière un éperon rocheux.

Près de nous quelques pierres plates, perdues dans les gazons, humidifiées par la rosée, fument sous la caresse du soleil qui maintenant darde de tous ses rayons.

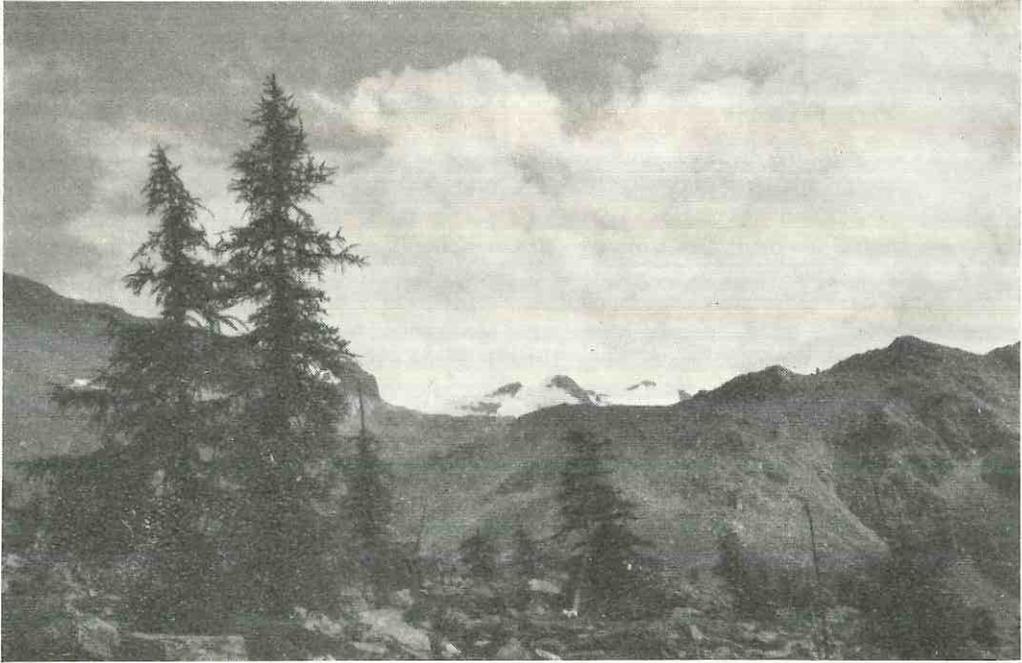
A nouveau retentit le tek-tek d'un rouge-queue ; un sifflement sec lui répond instantanément et au loin les chamois s'arrêtent pile et dressent la tête. C'est qu'il y a dans cette immensité, où pèse le silence, tout un réseau de guetteurs, tout un code d'alarme.

Bien sûr elle nous a vus avant que nous ne l'ayons repérée, mais elle ne se hâte guère, jugeant sans doute que la distance qui nous sépare d'elle est suffisamment rassurante. Dame marmotte lance un second sifflement et la voilà qui se met à courir vers son terrier, pataude, comique, d'une course ondulante qui ressemble assez aux reptations d'une chenille. Elle s'arrête un instant sur la petite plate-forme de terre battue qui précède son logis, sous l'auvent d'un gros bloc, se redresse sur son séant, inspecte les alentours puis disparaît sous terre.

C'est l'heure où les familles marmottes s'aventurent précautionneusement au dehors.

En effet, aimant vraiment le soleil, elles ne sortent de leurs terriers qu'au grand jour. Toujours aux aguets, scrutant le ciel — car les grands rapaces sont leurs plus dangereux, voire uniques, ennemis — elles sont extrêmement farouches. Mais lorsqu'aucun danger ne les menace, lorsqu'aucun de ces planeurs n'inscrit ses cercles infatigables dans le ciel, elles adorent se chauffer sur les pierres en s'y étalant jusqu'à ne plus avoir que quelques centimètres d'épaisseur.

Je souffre un peu dans la zone d'éboulis que nous trouvons au débouché du névé. Le schiste, en minces feuillets non fixés, se dérobe sous les pieds et à chaque pas en avant j'ai l'impression d'en faire un autre en arrière. Nous atteignons une petite croupe enneigée où le garde m'accorde — enfin — une courte halte. Nous avons grimpé pendant plus de deux heures sans souffler et nous devons nous trouver à environ 2.900 mètres. Avant de contempler le paysage,



**Par-delà les lignes fuyantes des éboulis et des moraines, au-dessus des parois et des crêtes, émergent deux sommets enneigés, le Mont Tout Blanc et l'Aouillié.**

*(Photo de l'auteur).*

Afin de retrouver le sentier sans perdre d'altitude, nous progressons à flanc de montagne et franchissons un grand éperon rocheux par un passage quelque peu acrobatique. Le sentier retrouvé se fait maintenant plus raide et donne l'assaut aux dernières pentes très redressées. Mais le garde décide rapidement d'abandonner cette piste et de s'attaquer directement à la Cima di Percia, un des sommets qui ponctuent la crête sur laquelle nous cheminerons alors pour atteindre l'Aouillié. Nous grimpons droit dans la moraine d'abord, puis remontons un névé assez rapide ; mais la neige est encore compacte et dure en cette heure matinale et les semelles mordent bien.

je l'avoue, honteux, je bois d'abord goulûment à la gourde quelques gorgées de thé au citron et j'avale avec voracité quelques noix et une barre de chocolat ! D'ici le Mont Tout Blanc et l'Aouillié se dessinent maintenant avec précision et netteté sur le ciel bleu. Toutes proches l'une de l'autre, séparées seulement par une étroite mais profonde brèche, réunies sous la même robe de neige et de glace, les deux cimes sont également belles. Pourtant, l'une d'elles, le Mont Tout Blanc, recueille toutes les faveurs, jouit de la plus grande renommée ; elle a même sur la carte militaire les honneurs de lettres capitales tandis que l'Aouillié n'y figure qu'en petits caractères ! Et cependant

cette dernière cime est l'aînée, de peu, mais l'aînée tout de même puisqu'elle culmine à 3.440 et le Mont Tout Blanc à ...3.438 seulement ! Mais l'Aouillié se rattrape doublement ; d'abord le joli glacier qui dévale du versant S.-E. du Mont Tout Blanc porte son nom ! et ce nom est aussi son titre de noblesse : il dérive de « Aouilla » dans le dialecte du Valsavaranche qui signifie « Aquila », aigle ! C'est la cime de l'aigle ! tandis que Mont Tout Blanc ne signifie même pas qu'il est tout blanc ! Son véritable toponyme est « Taou blanc » et « Taou » en dialecte désigne une roche calcaire !

Je ne suis pas tout à fait désintéressé en rendant cet hommage à l'Aouillié car ses parois me paraissent bien redressées et ses pentes de neige bien rapides. Peut-être me saura-t-il gré de lui avoir rendu un peu de sa gloire méconnue et m'aidera-t-il à gravir ses flancs sans trop de peine !

La neige aux miroitements bleutés porte des traces de vie : de-ci, de-là, des petits tas d'excréments allongés de lagopèdes pour qui ces cimes constituent le royaume d'été et qui partagent ici avec l'hermine et le lièvre variable cette admirable faculté de mimétisme ou d'homochromie ; des fumées de chamois aussi qui, à l'inverse des bouquetins, n'hésitent pas à traverser les plus hautes crêtes de neige et de glace pour transiter d'une vallée à l'autre ; des traces de mort aussi : des centaines de cadavres de mouches et d'insectes venus mourir ici, chassés par des vents violents ou aspirés par des courants ascendants.

Nous nous encordons et n'échangeons plus guère d'impressions, l'effort sollicitant toutes les ressources de la respiration qui se fait un peu plus saccadée. Un névé raide et long, puis une courte escalade, délicate — toujours ce méchant schiste sans prises solides — et nous débouchons sur le Col di Percia. Nous nous trouvons maintenant sur la crête de la grande dorsale qui sépare les deux vallées. Devant nous, vers le sud, s'alignent dans le même axe, la Cima di Entrelor, l'Aouillié, le Mont Tout Blanc. Vers l'est le regard plonge, au delà du glacier di Percia, dans le haut Valsavaranche. Vers l'ouest même spectacle prodigieux : la fuite vertigineuse du glacier étincelant, l'encombrement gris de la moraine, puis le doux moutonnement vert des alpages jusqu'au ruban argenté de la rivière. Derrière nous le roc se redresse en une paroi déchiquetée qui s'élève jusqu'à

Punta Foura. Un caillou tinte et rebondit de rocher en rocher. Je scrute la paroi ; l'hypothèse se vérifie : un couple de bouquetins se livre à des acrobaties ahurissantes. Posément, éprouvant du sabot la solidité de chaque prise, puis d'une puissante détente, les deux animaux montent à la verticale !

Nous enfonçons parfois jusqu'aux genoux dans la neige que quelques heures d'exposition au soleil a déjà fortement ramollie.

Dans la dépression qui sépare les sommets de la Cima d'Entrelor et de l'Aouillié le vent a accumulé d'énormes masses de neige qui se terminent par une corniche festonnée suspendue au-dessus du vide. Nous la suivons prudemment à deux ou trois mètres en retrait de sa frange délicate et prenons pied, dans un amas chaotique et délité d'admirable serpentine aux reflets verts sombres, sur la partie sommitale de l'Aouillié.

Pour être attentif et sensible aux charmes de la nature, le montagnard n'en a pas moins un estomac ! Eh bien non, cette fois, ici près du ciel et des nuages, un sentiment d'inégalable beauté refoule toute pensée matérielle et invite à la contemplation, la contemplation du plus prestigieux des paysages de montagnes. Autour de notre cime, en un gigantesque rondeau de géants, crevant les nuages, piliers du ciel, sont assemblés tous les plus majestueux sommets des Alpes : de l'ouest au nord les plus de 4.000, le Mont Blanc et le Grand Combin, le Cervin et le Mont Rose ; au nord encore, la Grivola puis, vers l'est le Grand Paradis — le seul plus de 4.000 véritablement italien — le Grand St-Pierre et la Levana ; au sud enfin la Tsanteilena et la Grande Sassièra tous approchant les 4.000 de très près.

Dans un paysage immense se bousculent à perte de vue vallées profondes et barres grisâtres, crêtes enneigées, glaciers étincelants, sommets immaculés se dessinant en plans successifs de plus en plus légers, se confondant dans l'infini du ciel, supprimant l'horizon.

Et tout autour de nous, l'admirable parc national du Grand Paradis.

\* \* \*

Ici vivaient, depuis des millénaires, dans cette immensité sauvage, trouvant en abondance herbe tendre et eau limpide, de nombreuses hardes de bouquetins. Mais un jour



La rustique maisonnette du garde de Péchoud date de l'époque des chasses royales et conserve au-dessus de la porte l'antique écriteau : « Royale Défense de Chasse, art. 2, — R. Patentes, — 29 Xbre 1836 ».

(Photo de l'auteur).

vint l'homme avec des inventions diaboliques qui semaient la mort à distance. Il se mit à chasser sans mesure, à massacrer le bouquetin, à l'exterminer. Un homme s'en émut, pressentant la menace d'une disparition totale des plus nobles habitants de la haute montagne. Jozef Zumstein, originaire de Suisse, autant naturaliste que forestier, établi en région valdotaine où son nom se traduisit en Giuseppe de la Pierre, parvint à convaincre un Lieutenant général du Roi, le Chevalier Thaou di Revel qui prit, le 21 septembre 1821, une ordonnance interdisant la chasse au bouquetin parce que *« l'utilité des sciences naturelles et, en particulier, de la zoologie exige que soit conservée cette espèce animale se trouvant réduite à un petit nombre d'individus menacés d'anéantissement »*.

Ainsi, ces deux personnages furent-ils en quelque sorte les précurseurs et les premiers promoteurs du Parc National du Grand Paradis ; et depuis, des milliers de bouquetins vivent à nouveau ici en toute quiétude, grâce à l'homme et malgré l'homme, trouvant l'herbe toujours aussi tendre et savou-

reuse, l'eau aussi fraîche et limpide, le même refuge pour leurs amours, le même décor pour leurs acrobaties aériennes.

Poursuivant l'œuvre entreprise en 1821, le Roi Victor Emmanuel II prend le 29 octobre 1836 des Patentes Royales qui créent une réserve royale de chasse sur près de 60.000 hectares ; cinquante-huit gardes royaux en assurent la surveillance ; 360 kilomètres de sentiers sont tracés ; des maisonnettes sont construites un peu partout pour les gardes ; certaines d'entre elles existent toujours et sont encore occupées par le personnel actuel du parc national.

En 1919, le Roi Victor Emmanuel III fait don à la nation italienne de ses domaines compris dans la réserve royale de chasse afin qu'ils soient érigés en parc national.

Un décret du 3 décembre 1922, converti en loi le 17 avril 1925, ratifie ce geste royal et institue le Parc National du Grand Paradis.

Durant la période de guerre 1940-1944 la faune du parc national subit de gros dommages : les 4.000 bouquetins qui s'y trouvaient au début de la guerre sont réduits en 1944 à ...416 individus !

Dès 1945 et à l'initiative du Professeur Renzo Videsott le parc national est réorganisé et un décret législatif du 5 août 1947 lui confère la qualité d'établissement autonome. Une loi du 17 avril 1956 consacre l'œuvre et ratifie le décret de 1947.

Le parc national, qui compte 60.000 ha planimétriques, ce qui représente environ dans le développement réel du relief montagneux 200.000 ha et 150 km de périmètre, est situé dans les Alpes Graies où son territoire couvre virtuellement tout le massif du Grand Paradis. Ses limites ne correspondent pas toujours à des limites naturelles aisément repérables : à l'ouest, le versant est du Val de Rhêmes ; au sud, le versant septentrional de la vallée de Ceresole ou de l'Orco ; à l'est, une ligne irrégulière, remontant vers le nord et recoupant à la verticale la partie supérieure du Val de Forzo et du Val Soana ; au nord, le versant méridional du Val de Cogne.

Dans son angle sud-ouest le parc national confine à la France où, sur quelque 4 ou 5 km, il jouxte le parc national français de la Vanoise. Cette frontière commune, située sur les crêtes, en plein glacier, est difficilement franchissable par deux cols, le Passo di Vacca (2.980 m.) et le Passo di Galisia (3.002 m.). Les vallées qui bordent ce massif ou s'y enfoncent profondément ont chacune son charme et sa beauté propres : le Val de Cogne, ample et majestueux aux flancs boisés et zébrés de cascades écumantes, s'ouvre sur une cuvette verdoyante où Cogne, bourgade touristique, est une des « portes » du parc national ; là s'amorce la courte vallée de Valnontey qui, entre des versants très redressés, va se perdre au fond d'un cirque grandiose de glaciers — le plus beau peut-être de tout le parc national — ceux-ci couvrant tous les flancs de la montagne depuis le Grand Paradis jusqu'à la Torre del Gran San Pietro ; le Valsavaranche, sévère,

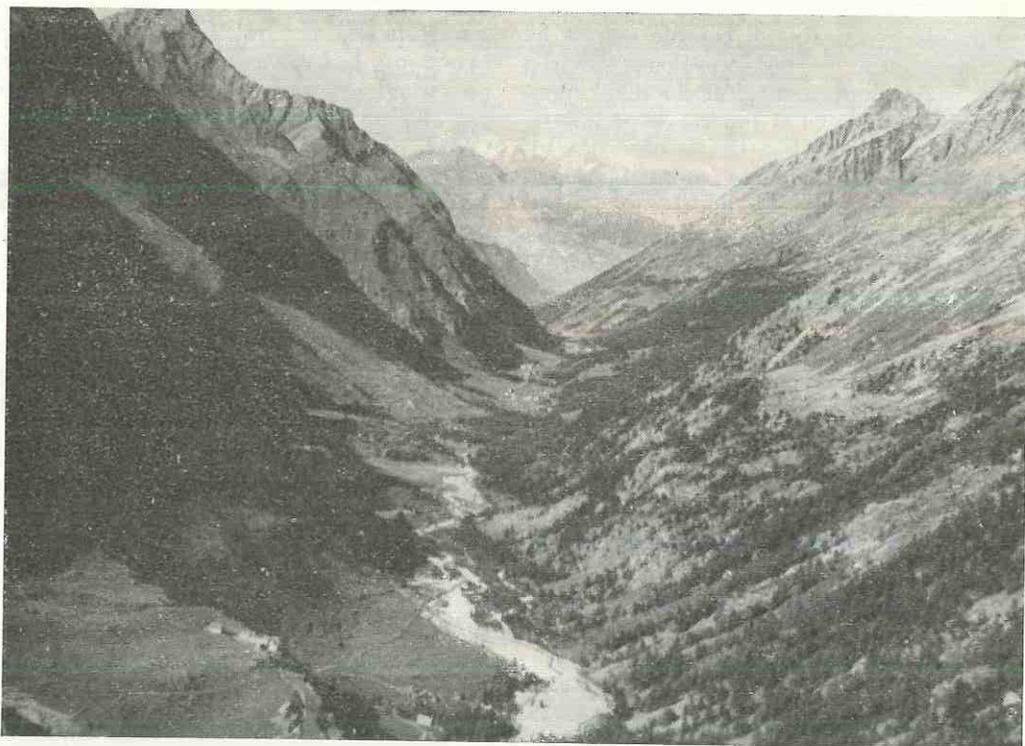
**Aux confins de l'alpe et de la moraine, les chamois pâturent à 3.000 m environ sur le Mont Vermiana dans le Val de Cogne.**

*(Photo R. Videsott. — Archives du Parc National du Grand Paradis).*



prisonnier de versants escarpés, est dominé à l'est par les deux géants du massif, la flèche élégante de la Grivola et la masse imposante du Grand Paradis.

ensemble un réseau de plus de 360 km. D'autres sentiers sont encore en voie d'aménagement et lorsque les projets auront été entièrement réalisés, un circuit ininterrompu,



**Majestueux, le Val de Rhêmes développe son auge avec ampleur et s'ouvre, au nord, sur les plus hautes chaînes des Alpes.**

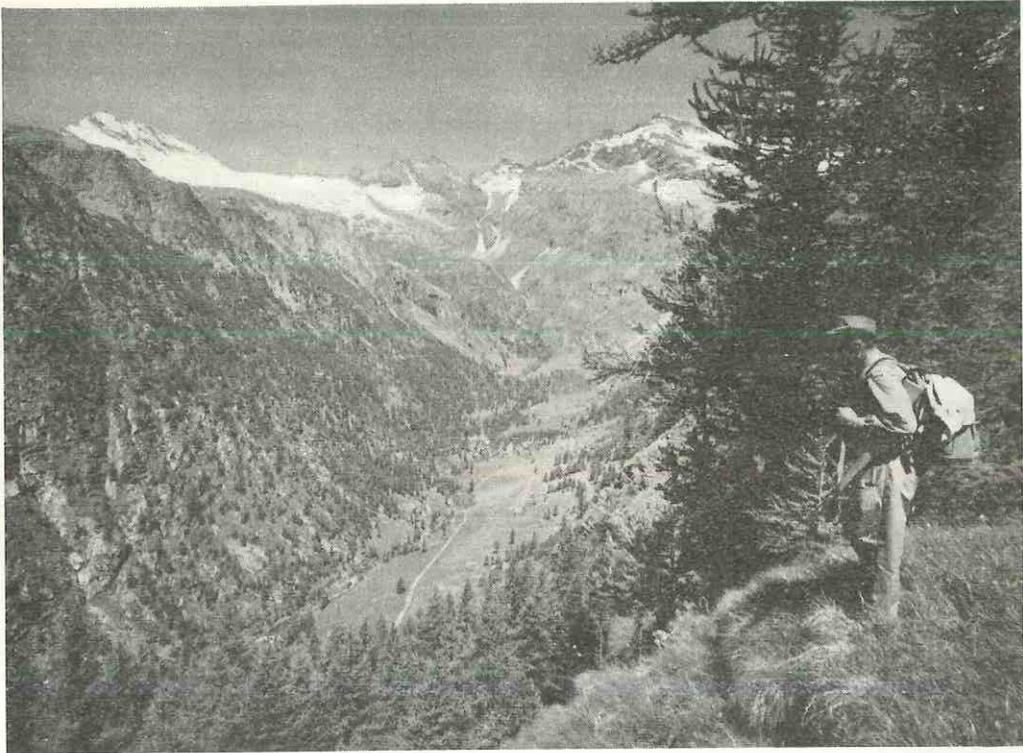
*(Photo R. Videsott. — Archives du Parc National du Grand Paradis).*

Moins sévère, mais plus majestueux peut-être, le Val de Rhêmes développe son auge avec ampleur et régularité et compte parmi les plus caractéristiques des vallées alpines. Sa partie terminale se heurte à une formidable barrière rocheuse elle aussi couronnée de glaciers immaculés ; la longue vallée de l'Orco, en pente très douce d'abord, s'élance brusquement à l'assaut des crêtes, s'infléchit vers le nord, éparpille plus de vingt lacs sur ses flancs et va finir son ascension rapide à 2.616 mètres, au col du Nivolet qui commande l'accès au haut Valsavaranche ; enfin, plus modestes, le Val Soana et le Val de Forzo, aux pentes boisées, sont les voies d'accès à la partie orientale du parc national où les sommets dépassent encore 3.000 mètres. De toutes ces vallées irradiant des chemins muletiers et des pistes représentant

situé entre la côte 2.000 et 2.500, permettra de parcourir toutes les vallées du parc national sur tous les versants.

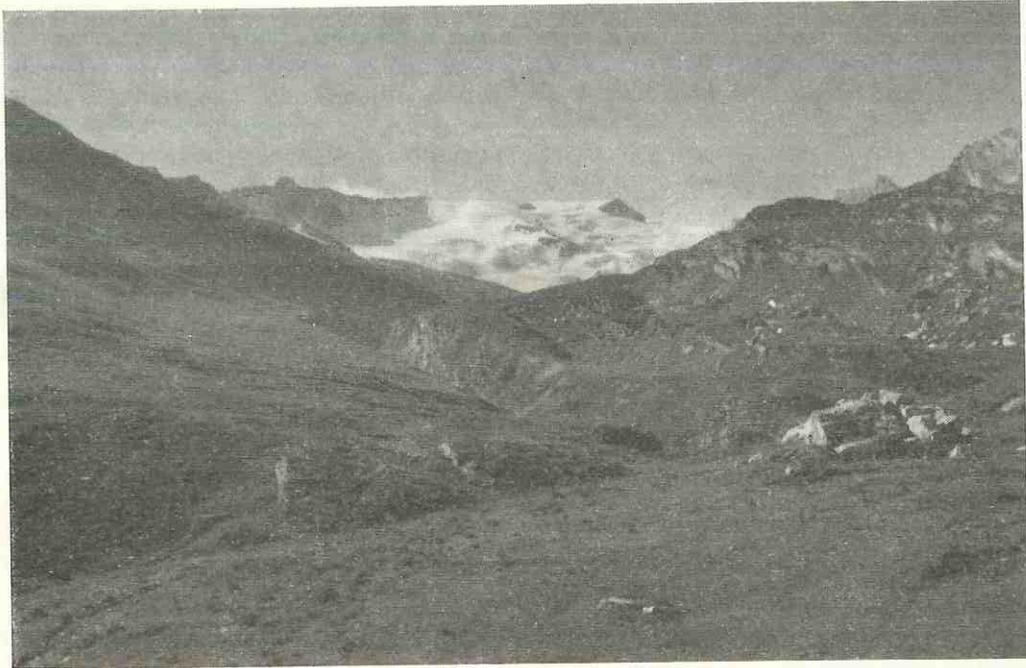
Par la vallée de l'Orco au sud, par celle d'Aoste au nord où coule la Doire Baltée, le massif du Grand Paradis est nettement isolé dans la chaîne des Alpes occidentales. Il est exposé au sud aux influences du climat méditerranéen ; au nord, les plus hauts sommets des Alpes le soumettent à des conditions climatiques beaucoup plus rigoureuses ; la flore et la faune y trouvent dès lors des habitats variés, depuis ceux des régions alpino-méditerranéennes jusqu'à ceux des régions arctiques.

Géologiquement, l'ensemble du massif du Grand Paradis est essentiellement composé d'une zone centrale de gneiss entourée de schistes et de micaschistes avec des



**Le Val Soana, aux pentes boisées, dans la partie orientale du Parc National.**

*(Photo R. Videsott. — Archives du Parc National du Grand Paradis).*



**Les alpages verts du Haut Val de Rhêmes où les chamois aiment paître, se découpent sur les blancheurs du glacier du Fond ; là, sur la crête, passe la frontière italo-française qui forme aussi la limite commune entre le Parc National du Grand Paradis et celui de la Vanoise en France.**

*(Photo de l'auteur).*

masses parfois importantes de pierre verte comme des amphiboles et de la serpentine. A l'exception des quartz, des feldspaths et des micas, les minéraux sont plutôt rares dans les formations de gneiss tandis que les formations de pierre verte comportent en assez grande quantité des substances métallifères parmi lesquelles de l'hématite, de la pyrite. Près de Cogne se trouve un gisement exploité d'une magnétite extrêmement pure.

Les glaciers qui, durant la première moitié du quaternaire, occupaient la totalité des vallées, se sont, par retraits successifs, considérablement réduits après cette époque des grandes expansions glacières. Aussi se retrouvent partout dans les vallées, moraines et dépôts morainiques, roches polies et petits lacs, vestiges de l'antique glaciation. Actuellement de très nombreux glaciers, d'aucuns modestes, d'autres encore fort imposants, sont dispersés dans tout le massif : 57 environ couvrant près de 18 km<sup>2</sup>.

*« L'image du « paradis terrestre » se trouve déjà associée, dans la Bible, à celle d'une montagne, et ce n'est certes pas l'effet du hasard si l'un des plus beaux et des plus importants massifs des Alpes italiennes, et de toutes les Alpes, porte justement le nom de « Grand Paradis »... Les cimes du Grand Paradis ne sont pas qu'un rêve de cristal, ou le signe d'un absolu métaphysique. Elles abritent la vie de la manière la plus immédiate et la plus concrète. Elles veillent sur des milliers d'existences ailleurs pourchassées ou anéanties. Leurs eaux, véritablement nourricières, abreuvant les hôtes d'un monde perdu ; d'un monde perdu et retrouvé grâce à quelques hommes de bonne volonté » (1).*

A Cogne, à Rhêmes, à Noasca, passe une frontière : une frontière invisible qui n'est point gardée, qui ne sépare point d'États. Seul un écriteau marque la limite : « Parc national ». Ici, le terme d'un monde, celui du bruit, de la banalisation, de la destruction. Au-delà, un territoire de vie sauvage où l'homme n'est toléré qu'en visiteur, toléré sous condition ; un vaste territoire où la nature a repris tous ses droits. La végétation y croît en toute exubérance, meurt et renaît au rythme des saisons. La liberté des animaux n'y a pour limite que les normes de l'équilibre naturel ; tous y mènent une existence réglée selon les lois éternelles de la lutte pour la vie.

Glaciers, torrents, lacs, cascades, parois abruptes, combes, moraines, pierriers, alpages, forêts ; telles sont les composantes de cet univers alpestre, de ce royaume de calme et de silence où, inviolée, se perpétue toute une vie ailleurs en voie de disparition ou déjà disparue.

*« Ce territoire est décrété parc national »* prescrit l'article premier de la loi du 17 avril 1925 *« aux fins de conserver la faune et la flore et de préserver les formations géologiques particulières, comme aussi la beauté du paysage ».*

Pour réaliser ces objectifs, le décret du 5 août 1947, ratifié par la loi du 17 avril 1956, a institué toute une organisation et soumis le territoire à un ensemble de règlements et de sujétions.

L'institution « Parc national du Grand Paradis » est administrée par un conseil de 13 membres (2) ; quatre désignés par la région autonome de la vallée d'Aoste, quatre par la Province de Turin, quatre par le Ministère de l'Agriculture, un par le Ministère de l'Instruction publique. Le cadre administratif du parc comporte notamment, sous la direction d'un Directeur-Surintendant, un Inspecteur chef du service de surveillance, quatre chefs de service et environ soixante gardes. Le siège de cet organisme est établi à Turin tandis qu'un bureau administratif fonctionne à Aoste. Les gardes, qui ont pouvoir d'agent de police judiciaire, sont presque tous originaires des vallées du parc national et ont une connaissance approfondie et étendue de sa topographie. Parfaitement équipés pour la haute montagne, ils ont pour mission de surveiller l'application de la réglementation à l'égard des touristes et, plus particulièrement, de réprimer le braconnage. Ils sont aussi en quelque sorte des auxiliaires scientifiques et consistent régulièrement et méthodiquement dans un journal, les observations qu'ils font durant leurs tournées d'inspection.

(1) SAMIVEL, *Grand Paradis*, Hachette.

(2) Toutes les données techniques et statistiques sont empruntées aux deux ouvrages suivants :

*Ma che cos'è questo parco ?* de Gianni OBERTO TARENA, Président du Parc national du Grand Paradis. Turin 1962.

*Gran Paradiso. Parco nazionale*, de E. ANDREIS, R. CHABOD et M. C. SANTI, édition du Club Alpin Italien et du Touring Club Italien. 1963.

Deux fois par an ils procèdent au dénombrement des chamois et des bouquetins et à une estimation des autres espèces animales. Ils repèrent les animaux malades ou tarés, blessés ou trop âgés en vue des abattages sélectifs. Les gardes assurent un système permanent d'observation de l'évolution naturelle dans le parc national et l'ensemble des renseignements qu'ils fournissent aident la Direction à définir sa politique de gestion. A l'occasion ils sont excellents guides pour le visiteur. Leur compétence sur les multiples pôles d'intérêt du parc national est doublée d'un grand amour pour la nature et il est touchant de constater que dans leurs contacts avec les visiteurs, les gardes s'efforcent autant de les informer que de leur faire partager leur propre dévotion pour les richesses et les beautés confiées à leurs soins.

Les ressources du parc national sont constituées par des subventions annuelles de l'État, de la Province de Turin et de la Région autonome de la vallée d'Aoste ; par le produit des amendes ; par les droits des abattages sélectifs ; par ceux de la pêche dans quelques cours d'eau de la vallée de l'Orco et par des donations.

Le territoire du parc national qui intéresse onze communes, cinq dans le Val d'Aoste et six dans la Province de Turin, est situé pour 63 % dans le Val d'Aoste et pour 37 % dans la Province de Turin. Sa superficie comporte 14 % de pâturages, 6 % de forêts, 25 % d'incultes et 55 % de terres improductives et stériles.

Il est évidemment interdit de chasser sur tout le territoire du parc national. Mais si, de manière générale, l'équilibre naturel, la lutte pour la vie, ne sont pas de vains mots ici, — même la vipère aspic est protégée — quelques mammifères de grande taille cependant, dont le bouquetin et le chamois, n'ont plus leurs antagonistes biologiques : l'ours et le loup ont disparu ; l'aigle est devenu rare. Il n'y a plus, face aux bouquetins et aux chamois « d'agents sanitaires » dans la montagne. Il faut bien, dès lors, que l'homme intervienne pour maintenir les qualités fondamentales de l'espèce et éviter les dégénérescences ; et quoique tous les rapaces soient protégés, il s'avère nécessaire que l'homme supplée et procède à des abattages sélectifs. Pour des raisons hygiéniques, sanitaires et prophylactiques, aux fins d'empêcher les contagions, les animaux malades, grièvement blessés ou atteints de malformation sont

abattus. Chaque année, le Conseil d'Administration établit, sur base des renseignements fournis par les gardes et vérifiés personnellement par le Directeur-Surintendant, le nombre maximum de bêtes qui peuvent être abattues (en général, de 12 à 15 bouquetins et de 60 à 70 chamois). L'abattage des animaux désignés est concédé à des chasseurs expérimentés et le tir est soumis à des normes sévères et minutieuses (preuve de capacité de chasse en haute montagne — acquittement d'un droit de chasse (1) et dépôt d'une caution garantissant l'observation des normes imposées — limitation du tir à deux balles par animal désigné — tir soumis à l'autorisation du Directeur ou Inspecteur du Parc accompagnant le chasseur). L'animal abattu, il est toujours procédé à son autopsie. Le Parc national du Grand Paradis n'est pas seulement une réserve de faune, de flore et de paysage ; c'est aussi un vaste laboratoire de plein air, un vaste champ d'investigation scientifique. L'étendue de son territoire et l'absence virtuelle d'altérations dues à des facteurs étrangers, permettent encore des observations valables sur la vie sauvage, son évolution normale et ses équilibres compliqués. Chaque année de nombreux savants et chercheurs séjournent dans le Parc et le résultat de leurs études vient s'ajouter aux observations permanentes. Des monographies scientifiques sont régulièrement publiées sous l'égide du parc national ; celles éditées de 1925 à 1932 ont été réunies dans un premier gros volume ; un second volume paraîtra incessamment ; au siège même, à Turin, est rassemblée une importante documentation scientifique qui comporte aussi bien une bibliothèque spécialisée qu'une collection de films, de diapositives en couleur et de photographies en noir et blanc ; il y a aussi un musée consacré uniquement aux trophées de bouquetins et de chamois.

\* \* \*

Le soleil darde sur l'Aouillié et un à un les cristaux de neige se transforment en gouttes

(1) Cet abattage sélectif constitue une source non négligeable de revenus pour le parc national ; le chasseur paie en effet un droit fort élevé : en 1963, 120.000 liras pour un chamois et 700.000 liras pour un bouquetin.

de cristal, qui miroitent un instant, puis glissent, furtives, sous le manteau blanc de la montagne. Mille ruisselets se forment ici qui coulent, silencieux encore sous la carapace de glace. Huit cents mètres plus bas, assemblés, enrichis de myriades d'autres cristaux fondus, ils jaillissent enfin à l'air libre et murmurent pour la première fois leur chanson au grand jour.

Sur le versant est, le glacier scintille d'éclats fulgurants ; la rimaye le cerne d'un trait noir ; des crevasses rayent sa face de zébrures sombres et les plissements désordonnés et tumultueux des séracs marquent le point où il semble chavirer dans la vallée. Au nord, le ciel et la terre se rejoignent ; la montagne et les nuages se confondent et rivalisent de formes et de couleurs. Nuages et Mont Blanc jouent une prestigieuse partie de cache-cache : d'abord le sommet seul du géant émerge d'un banc de nuages, puis celui-ci monte lentement, masque la pointe enneigée et dégage tout le socle formidable de la chaîne.

Il me faut cependant mettre un terme à cette contemplation enchanteresse. Le garde a exploré les alentours à la recherche de la meilleure voie de descente. Les chutes de neige relativement peu abondantes de l'hiver et le printemps chaud et ensoleillé ont, cette année, rendu difficile le cheminement dans les parties raides des glaciers ; la couche de neige est mince sinon inexistante à certains endroits où la glace est à vif et il est impossible de s'y aventurer sans crampons. Nous devons donc chercher une voie de contournement de la partie supérieure du glacier pour atteindre, par le rocher, ses parties basses et moins inclinées.

Après un essai infructueux du côté de la brèche qui sépare le sommet de l'Aouillié de celui du Mont Tout Blanc, nous revenons quelque peu en arrière et nous nous engageons sur une forte barre rocheuse qui s'enfonce profondément dans le glacier sur son flanc nord. Le rocher est délité, mais les marches sont assez amples. Brusquement s'ouvre à nos pieds un couloir très raide, véritable entonnoir à pierres mais qui débouche presque à la base du glacier. Ceci paraît la seule issue convenable mais il faut faire vite car en cette heure la plus chaude de la journée, les pierres pleuvent ! Sautant d'une rive à l'autre, prenant au moindre bruit refuge sous un ressaut ou nous aplatissant contre la paroi, nous parvenons

rapidement au bas du couloir. Et voici qu'enfin le pied se pose sur une surface molle, presque plane, agréable à fouler ; enfin nous marchons à l'horizontale recoupant la pente adoucie du glacier. L'itinéraire maintenant ne présente plus aucune difficulté, seulement une longue distance à parcourir encore avant de parvenir au refuge Benevolo, blotti tout au fond de la Vallée de Rhêmes.

Les deux versants du Val de Rhêmes diffèrent sensiblement l'un de l'autre : l'occidental est rapide et raide, profondément raviné ; la forte inclinaison de ses pentes a donné aux eaux une force érosive accrue ; ses vallons sont courts et redressés, ses flancs sont sillonnés de cascades aux longues chutes verticales. L'oriental par contre est plus étale et plus doux ; entre un puissant système de contreforts s'ouvrent de vastes combes et se déroulent mollement d'amples vallons. Deux de ceux-ci, les derniers vers l'amont du Val de Rhêmes, nous séparent encore du refuge : le Vaudaletta et le Gran Vaudale, large chacun dans leur plus grande amplitude de 2 à 3 kilomètres. Nous y retrouvons l'herbe tendre des alpages et leurs doux moutonnements où, à chaque croupe franchie, se révèle une nouvelle conque de verdure et dans chacune un troupeau de chamois. Nous avons le vent favorable et débusquons successivement une harde de 14 bêtes, puis de 52, puis encore une autre de 10. Du sommet d'une bosse nous surprenons, à 30 mètres à peine, quelques bêtes qui, à notre vue, surprises, hésitent un instant, puis détalent. En queue de harde se trouvent une mère et son petit, au pelage presque jaune clair, que Dame Nature a fait naître bien tard, car bien que le mois de juillet soit déjà sur le déclin, il ne peut avoir plus de deux semaines. Cependant il se défend déjà gaillardement, galopant de toutes ses pattes longues et minces. La mère fait quatre ou cinq grands bonds puis s'arrête pile pour lui permettre de la rejoindre, repart en flèche, s'immobilise à nouveau ; le cabri la rattrape et ainsi ils ne perdent pas le contact avec la harde fuyante.

Quelle différence entre l'allure et le comportement du chamois et ceux du bouquetin ! L'an passé, au cours d'une brève incursion dans le Parc national du Grand Paradis, j'avais fait l'admirable sentier qui, taillé en corniche en plein flanc du versant occidental du Valnontey, relie l'Herbetet au Lozon et j'avais pu observer à loisir de très nombreux

bouquetins dans les parages du col du Lozon. Ici, dans le haut Val de Rhêmes, par contre, il semble que ce soit le chamois qui domine et en huit jours je n'ai pas vu plus de dix bouquetins. Ceux-ci sont en général moins nombreux ; ils n'ont d'ailleurs un jeune que tous les deux ans et il est rarissime qu'une mère mette bas deux petits alors que c'est assez fréquent chez le chamois. Après six mois de portée, la femelle bouquetin donne naissance, en juin, à un petit qui pèse alors environ 2 kilogrammes. Près de cinquante pour cent des jeunes de l'année ne survivent pas aux rudes conditions de vie de la haute montagne. Durant l'hiver extrêmement rigoureux 1962-1963, dans trois vallées du parc national, cent pour cent des bouquetins nés en juin précédent sont morts. « *L'impitoyable mais sage loi de la sélection naturelle s'applique au maximum à cette espèce animale car elle a réellement pour destinée héroïque de vivre aux plus hautes altitudes, c'est-à-dire aux limites extrêmes des possibilités biologiques pour un grand mammifère ruminant* » (1).

Trouvés dans le Caucase à l'état de fossile vieux de quatorze millions d'années, répandus autrefois dans toutes les Alpes, les bouquetins diminuent dès le 16<sup>e</sup> siècle et depuis lors l'histoire et la chronique témoignent de leur constante régression. Vers le milieu du 19<sup>e</sup> siècle ils ont disparu partout et sont réduits à quelques individus dans le Piémont. Le sauvetage de cette espèce animale est réellement miraculeux et ce n'est pas le moindre des titres de gloire du Parc national du Grand Paradis que d'en avoir été le promoteur. Depuis, ils ont été réintroduits en Suisse et en Autriche.

L'aspect et les formes mêmes du bouquetin et du chamois sont un indice de leur nature et de leur caractère : l'un trapu et ramassé, dégageant une impression de force mais aussi d'une certaine lourdeur, l'autre svelte et fin, gracieux et dynamique.

Avec leur pelage fauve, leur barbichette, leurs yeux jaunes et leurs énormes cornes, les bouquetins mâles ont une allure véritablement méphistophélique. Le chamois, lui, est l'arbitre des élégances : la tête et la gorge blanches avec une bande presque noire partant des naseaux pour s'étendre jusqu'à la naissance des oreilles, de jolies cornes courtes et droites recourbées presque à angle droit vers l'arrière, le pelage roux virant au

rouge, une raie brun-noir courant le long de l'échine.

Le chamois, trépidant, nerveux, agité, perpétuellement sur le qui-vive, est saisi de panique à tout propos et souvent aussi hors de propos. Un rien l'affole, un bruit, une ombre, une odeur. Il ne broute pas trois touffes d'herbe sans dresser la tête, sans pointer l'oreille. Toujours plein de grâce, il a la foulée élégante, la course souple, la détente foudroyante.

Le bouquetin, flegmatique, plus insouciant peut-être, bien moins farouche, se meut plus posément et se laisse approcher de plus près — la distance de fuite paraît être de 40 mètres — veillant simplement par une course mesurée à maintenir cette distance. Excellent grimpeur, supérieur peut-être dans le rocher au chamois, il se promène avec désinvolture sur des dalles très inclinées et se jette avec aisance par-dessus des rochers presque verticaux ; bien qu'assez sédentaire, il se déplace fréquemment le long des plus hautes crêtes mais ne franchit cependant jamais les glaciers et les grands névés comme fait le chamois. A l'inverse de celui-ci le bouquetin n'est pas un animal semi-forestier ; il descend rarement, même en hiver, en dessous de la plus haute lisière de la forêt. Il ne semble pas y avoir de concurrence vitale entre chamois et bouquetins ; généralement indifférents à la présence l'un de l'autre, ils ne se mêlent guère mais on peut néanmoins les observer côte à côte.

Le soleil lentement décline et semble se poser un instant sur les plus hautes crêtes irisées de flammèches d'or ; quelques rayons encore s'insinuent entre les brèches mordorées, jaunissent l'alpe de leurs faisceaux rasants et allongent démesurément sur l'herbe l'ombre des blocs erratiques. Les bouquets hirsutes de cirses prennent une teinte presque livide. Le silence se fait pesant, étrangement gonflé de la sourde rumeur qui monte de la rivière. Paresseusement le vallon s'étire en pente douce vers un plateau à peine ondulé, bosselé sur son pourtour par la lèvre arrondie de la moraine latérale et fermé partiellement par une forte éminence rocheuse, Punta Lavassey, qu'il nous faut contourner encore avant de parvenir au terme de notre randonnée. La fatigue

(1) Prof. Dr. R. VIDESOTT, *Lo stambecco ed il suo paradiso* ; Contributo N° 21, 1963. A cura dell'Ente Parco Nazionale Gran Paradiso.

se fait sentir, les chaussures paraissent remplies de plomb ! Un instant je doute de la sincérité du garde : si souvent déjà il m'a assuré... plus qu'une heure... plus qu'une demi-heure... ! l'envie me prend de me laisser choir dans l'herbe tendre, de dormir là, à la belle étoile. Mais voici qu'enfin nous trouvons le refuge... la bonne soupe... le bat-flanc garni de paille... le sommeil immédiat et profond...

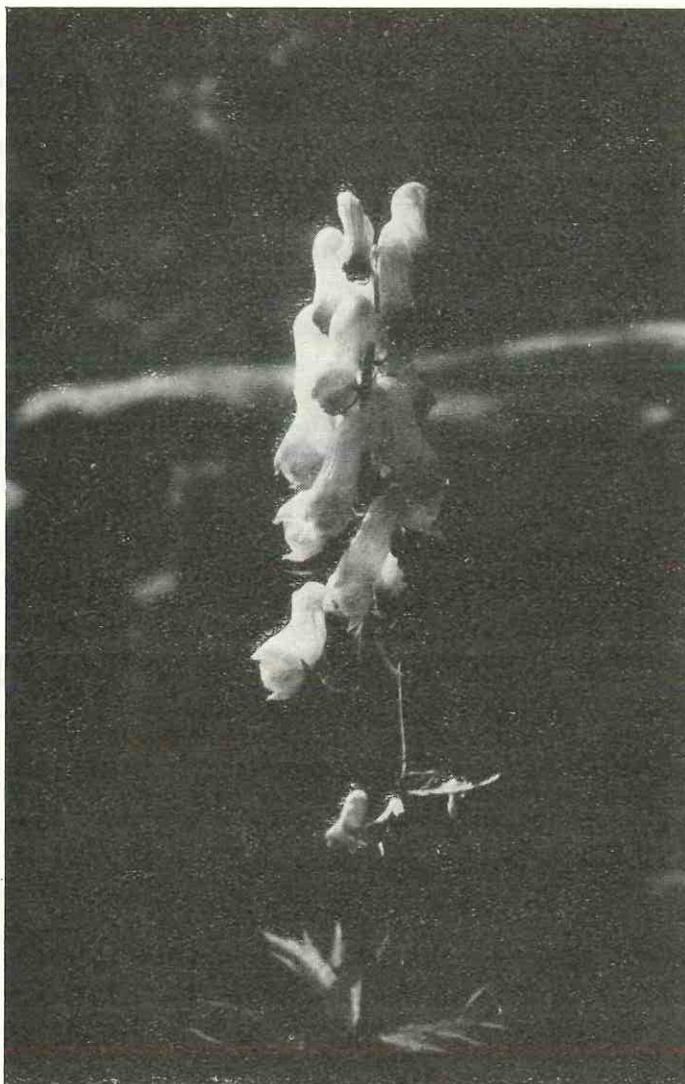
\* \* \*

Toutes les espèces végétales sont évidemment protégées dans le parc national mais il en est quelques-unes qui jouissent d'une

protection spéciale qui s'étend à tout le territoire de la province de Turin. Sur un mur de la salle commune du refuge, où tôt matin je déguste un bol fumant de lait frais, est apposée une très belle affiche qui représente en couleurs vives toutes les plantes protégées en vertu d'un décret (1) pris sous

(1) Décret du Préfet de la Province de Turin. N° 4974. Div. 3 a N° 90855 du 31 décembre 1960.

A l'heureuse et généreuse initiative de l'association *Pro Natura Torino* cette affiche est distribuée dans toute la province (hôtels, gares, syndicats d'initiative, refuges du Club Alpin Italien) ; je me souviens avoir vu dans un autre refuge du C. A. I. une affiche qui, elle, représentait les oiseaux protégés.



L'aconit tue-loup (*Aconitum lycoctonum*) aux grands casques jaunes.

(Photo de l'auteur).

l'impulsion de l'association « Pro Natura Torino » : l'Edelweiss (*Leontopodium alpinum*) vient en tête de liste, suivie de *Gentiana* (*G. lutea*, *G. punctata*, *G. purpurea* et *G. asclepiada*), *Daphne* (*D. mezereum*, *D. striata* et *D. cneorum*), tous les *Ophrys*, *Nigritella* (*nigra*, vanille), *Cypripedium calceolus*, *Lilium* (*L. martagon*, *L. bulbiferum*, *L. croceum*) et *Paradisia liliastrum*, *Aconitum* (*A. anthora*, *A. napellus*), *Paeonia officinalis*, *Artemisia* (*A. spicata*, *A. laxa*), *Achillea herba-rota*, et ses variétés, *Aquilegia alpina*, *Primula auricula*.

Au grand jour, malgré ses murs trapus et solides faits de gros moellons, surplombant le ravin où gronde la Dora de Rhêmes, le refuge Benevolo paraît minuscule, écrasé, au pied de la vertigineuse paroi de la Granta Parei, pyramide blanche posée sur un socle gigantesque. Tout alentour l'alpe grasse s'étale sur une moraine riche et fertile, fleurie et bigarrée, cernée par les draperies bleutées du glacier du Fond. Quittant le cirque terminal, nous amorçons la lente descente du Val de Rhêmes.

Grossie par le ruissellement des neiges fondues, gonflée sans cesse par des eaux dévalant des sommets et se précipitant dans le vide en cascades empanachées d'écume, la Dora (1) de Rhêmes devient un torrent fougueux qui roule en bouillonnements laitueux une eau limoneuse. Ses rives sont frangées d'un ruban rose d'épilobes des moraines ; adossée à un bloc énorme qui inflige à la rivière un coude brusque et tumultueux, une station d'aconit tue-loup mélange le jaune cru de ses hampes au rose purpurin

des corymbes pelucheux des adenostyles des alpes.

Par trois fois le cours d'eau se calme, s'étale avant de se ruer avec fracas par un défilé court mais très profond au travers de la moraine frontale barrant le val. Puis, brutalement libéré de l'étreinte du roc, il plonge dans le gouffre en gerbes diaprées et rebondit dans un poudrolement de gouttelettes irisées. Ce triple verrou marque une succession amplement étagée de terrasses, vestiges de lacs post-glaciaires. Deux de celles-ci, entièrement alluvionnées sont richement serties d'orchidées ; la troisième cache dans de légers replis gazonnés un plan d'eau serein où se mirent les blancs panaches des linaigrettes.

Après un dernier entassement bousculé de falaises, après un ultime tumulte de cascades, tout s'apaise, tout s'adoucit. La ligne des versants s'épure et leur courbe sobre dessine une auge sereine d'une harmonie sans heurts. Le chant de la rivière se fait romance ; son lit s'élargit, s'étale et ses eaux paresseuses flânent autour de petites îles grises.

Bordé de clôtures faites de planches et de rondins, le sentier, capricieux, serpente au travers de la marquetterie verte des prés et des champs d'où émerge, fine et gracile, la tour pointue de l'église du village...

Juillet 1964

(1) En région française : Doron = rivière.

---

## SECTION DE JEUNESSE

*Cette section de notre groupement Ardenne et Gaume à laquelle nous accordons notre affectueux dévouement s'intéresse aux jeunes gens et jeunes filles de 14 à 21 ans. Voir à son sujet les pp. 159-160 du présent fascicule.*

# LE RÈGLEMENT DE 1623 POUR LE « BAN-NOTRE-DAME », FORÊT D'ARDENNE

par A. LAMY

*Causerie faite à Monthermé le 15 mai 1963 à la Commission des Réserves naturelles  
du « Groupement européen Ardenne-Eifel ».*

Le Règlement de 1623 ! quel intérêt peut-il bien présenter en cette année 1965, où l'on parle machines électroniques, centrales nucléaires, désherbants sélectifs, mondiovision...

Un intérêt tout simple, mais réel à la réflexion : il est bon qu'à certains moments dans sa profession, l'homme s'interroge, se retourne vers tous ceux qui l'ont précédé, juge ce qu'il a ajouté à leur apport souvent oublié, prenne même certaines distances à l'égard de théories qu'il entend vanter près de lui ou qu'il prône lui-même.

Le forestier, mieux que d'autres peut-être, sent le besoin de cette pause et de ce retour en arrière. Son métier le prédispose au soliloque, car ses questions n'ont jamais de réponses : c'est lui qui doit interpréter la raison d'être ou le comportement d'un arbre, d'une plante, d'un sol, d'une bête, d'une eau fuyante, du temps qui passe et de son action. De tout ce qui fait la forêt, même si — par souci d'objectivité — il doit de temps à autre s'abstraire de sa profession.

Je croyais avoir traduit cette nécessité par une phrase condensée « pour connaître et bien comprendre la vie multiple de la forêt comme la mer toujours recommencée, il faut s'en écarter, la voir d'assez loin dans l'espace et dans le temps ».

La formule me plaisait assez, jusqu'au jour où je trouvai beaucoup mieux, et plus juste. Relisant il y a peu un maître-livre de G. Hoyois « l'Ardenne et l'ardennais », j'y ai trouvé ceci : « Pour la forêt, l'horizon du temps s'élargit. Pour elle la vie est lente : un siècle lui est peu de chose. Aussi l'étude de la forêt, même en ses traits contemporains, exige-t-elle plus de recul que celle des autres éléments de la vie rurale. Rien ne s'explique en la forêt, ni sa connaissance intime, ni ses rapports avec l'habitant sans que l'on prenne du champ, car son histoire et son actualité dans une large mesure, c'est tout un ».

Le sociologue, l'historien et souvent même le romancier pensent, sentent, traduisent infiniment mieux la forêt que les gens de métier.

Pour en faire la preuve, combien agréable d'ailleurs, il suffit de relire telle ou telle page d'Édouard Herriot, de Jean de la Varenne, de Pierre Deffontaines, d'autres encore. Cela aussi fait partie du soliloque forestier mais, pourrait-on croire, écarte facilement du chemin qu'on veut suivre... Beaucoup moins qu'on ne pense, car ces détours de l'esprit ressemblent assez aux coulées du grand gibier qui se nouent et se croisent, sans raison apparente semble-t-il. Chacune, pourtant, mène vers un but : la nourriture, l'eau, le changement de forêt, la sécurité.

Tout comme ici, à travers le sociologue, le littérateur ou le passé, mon but est de retrouver aujourd'hui la forêt du Ban-Notre-Dame en Ardenne de 1623.

La forêt, « vérité première et dernière de l'Ardenne, caractéristique à ce pays ; liée à lui par les plus anciens documents de l'histoire, comme par l'indication du climat et du sol, la forêt est restée à travers les siècles le signallement de la région ».

Si j'ai cité ici encore cette phrase du professeur G. Hoyois, c'est parce que très sincèrement, je pense qu'il n'est pas possible au forestier ardennais que je suis, de dire l'Ardenne et sa forêt avec si peu de mots, de mots si lumineux...

\* \* \*

En ce début du 17<sup>e</sup> siècle, la Belgique est administrée par Albert et Isabelle. Albert, archiduc d'Autriche élevé à la cour de Philippe II d'Espagne, cardinal et archevêque, ayant renoncé à la pourpre romaine, nommé lieutenant du roi dans les Pays-Bas, épousa en 1598, Isabelle, fille de Philippe II et obtint les Pays-Bas. Vaincu cependant par Maurice de Nassau, il conclut la « trêve

de 12 ans » en 1609 et souhaita dès lors remettre de l'ordre dans sa province et dans les affaires du Domaine notamment.

Il est certain que ce début du siècle vit naître un intérêt très vif pour les questions forestières : suscitée sans doute par tous les abus que l'on voyait se perpétrer pour la ruine de la forêt.

L'impérieux devoir de nos archiducs, d'intervenir pour la forêt, fut la raison de publier au Duché de Luxembourg le fameux : « *Édit, ordonnance et règlement des Archiducs Albert et Isabelle du 14 septembre 1617, sur le fait des bois* ».

Je rappelle ici incidemment que le Ban-Notre-Dame était du Duché de Luxembourg mais que certains de ses usagers étaient du Duché de Bouillon.

Deux ans auparavant, le Conseil provincial à Luxembourg, soucieux de la conservation de la forêt « la plus grande forteresse de ce pays » écrivait ceci : « *les octroys de coupes de bois dans ce pays avec trop licencieuse faculté sont un fait de telle importance que la postérité en criera vengeance contre tous ceux qui auront conseillé et causé les susdits abats de bois* ».

L'Édit de 1617 avait repris et mis au point la plupart des textes antérieurs qui régissaient la forêt dans les diverses seigneuries du Duché de Luxembourg. C'était donc un règlement général, pris pour l'ensemble des bois du Duché : ceux du domaine princier, ceux des communautés et même des particuliers. C'est en fait le premier Code forestier dotant les forêts luxembourgeoises d'une loi complète de police et de conservation, cinquante ans avant la fameuse ordonnance d'août 1669 promulguée par Louis XIV. Il comptait 125 articles et « *forma la base de toutes les ordonnances postérieures qui n'ont fait que changer, étendre et développer ses dispositions* ». (Wurth-Paquet).

La protection et le maintien des forêts occupaient ainsi l'esprit de nos dirigeants de l'époque ; bien sûr ils voulaient surtout sauvegarder les bois du domaine princier et c'est pour cette raison qu'après la signature le 6 avril 1609, de la Trêve de douze ans, ils firent rentrer dans le domaine de l'État plusieurs terres et seigneuries qui avaient été mises en engagère par leurs prédécesseurs : de ce nombre était Orchimont. La Seigneurie d'Orchimont avait été « engagée » en 1573, à Lancelot de Berlaymont, comte de Meghem. En juin 1609, les Archiducs

payèrent les 6000 florins de l'engagère et dès juillet suivant, firent effectuer la visite des bâtiments et bois domaniaux dans la seigneurie d'Orchimont. Il y avait onze bois dans lesquels les sujets n'avaient pas droit d'usage ; quelques sartages et surtout le Bois du Ban-Notre-Dame :

« *Il a été fait devoir de visiter le bois du Ban-Notre-Dame qui est de grande étendue et bien, selon qu'on estime, d'une lieue de long et un peu moins d'une demi de large. C'est un bois de haute futaye presque tous hêtres et charmes : les chênes y sont assez rares à cause que les sujets aisanciers qui sont en grand nombre, à savoir ceux d'Orchimont, des villages de Fraiture, Louette-Saint-Pierre, Houdrémont, Louette-Saint-Denis, tous de la dite Prévoté ; ceux de Gedinne, Mauvisin, Patignies et quelques bourgeois du Sart, lesquels sont tous fiefs d'un Duc de Bouillon, coupent pour leurs usages iceux chênes. Il y a en aucuns endroits des faignes auxquels le bois n'est si bien venant comme l'autre part. Il y a aux environs bien 3 ou 4.000 journaux de hayes que les sujets aisanciers du dit Ban sartent, en payant le dit droit de dime et terrage, lequel se contrepartie et en prend l'Abbé de Waulsort sur Meuse les 2/4, son Altesse comme Seigneur d'Orchimont 1/4 et l'autre 1/4 au curé de Gedinne* ».

La propriété du bois était contestée depuis longtemps : l'empereur Charles-Quint avait négocié à ce propos avec l'Évêque de Liège en qualité de Duc de Bouillon.

Albert et Isabelle acceptèrent par transaction du 13 avril 1614 de se partager le bois par moitié à la condition que les partageants n'aient plus pour usagers que leurs sujets respectifs. Ce partage eut lieu sur place les 29 et 30 mai, 1<sup>er</sup> et 3 juin 1618.

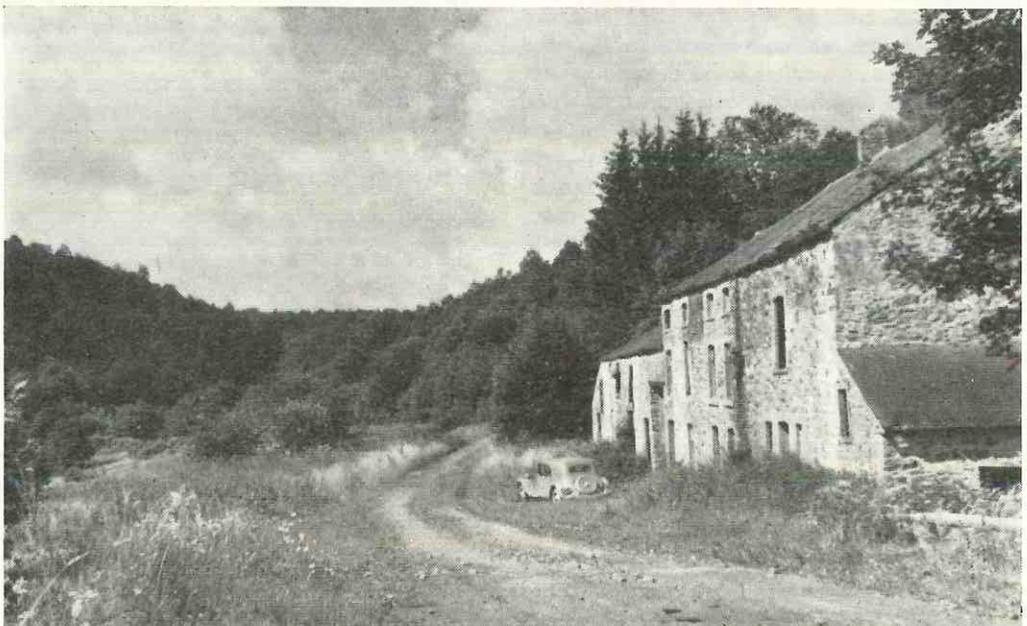
Vous voyez ainsi que les discussions n'allèrent pas très vite.....

Le bois mesurait en tout 1616 arpents (l'arpent valant 50 ares 17 au Duché de Luxembourg) en haute futaie, sartages, raspes et prés. Le plan en fut levé sur place par Louis Gauty et Guillaume Gondel : je ne reviendrai pas ici sur l'intérêt de ce plan dont j'ai parlé dans un article antérieur consacré à La Croix à l'Eschaille et l'Hermitage St Jean au Ban-Notre-Dame (1).

(1) *La Croix de l'Eschaille et l'Hermitage Saint-Jean au Ban-Notre-Dame*, par A. LAMY, *Parcs Nationaux*, Vol. XVII, fasc. 4, pp. 140-148, 1962.



**Les maisons Saint-Jean au Ban-Notre-Dame.**



**Autre aspect des maisons de Saint-Jean, aujourd'hui disparues.**

Cette photo, due à l'amabilité de M. Christophe Ryelandt a déjà été publiée dans le n° 19-1948 du Touring Club de Belgique. Elle représente la Maison Saint-Jean, aujourd'hui disparue, telle qu'elle existait quand feu M. L. Detrigue en était propriétaire. Elle était construite à l'emplacement de l'Hermitage de Saint Jean, dont l'antique Chapelle se trouvait sous l'assiette de l'actuelle route qui va de Louette-Saint-Pierre à Linchamps.

La petite « Chapelle Saint Jean » qui se trouve de nos jours abritée par le groupe d'épicéas à gauche de la photo, aurait été érigée en 1882 par la famille Bouquignaud : elle n'a donc aucun rapport avec la Chapelle de l'Hermitage disparu.

A présent, rien ne subsiste... qu'une chapelle de 1882 : la solitude et les bois font le site, où tant d'hommes ont fait comme tant d'autres hommes : prier, peiner, espérer, labourer, semer, aimer, souffrir, mourir.

En même temps, les arpenteurs mesurèrent d'autres petits bois domaniaux que je cite ici parce que sans doute on a perdu maintenant le souvenir de leur origine ancienne :

— Bois d'Urmiont à la Grande Louette	13 arpents
— Bois de Ban près d'Oisy	23 arpents
— Bois Bannay à Bagimont	48 arpents
— Bois Thierytienne près de Charneuse	7 arpents
— Bois de la Charroy près du Moulin de Mouzaive	8 arpents
— Bois de Gernelle ou d'Orchimont entre Pussemange et Bosseval	101 arpents
— Bois de Bostay près de Bellefontaine	15 arpents
— Bois de Cholet près du Moulin de Mouzaine	9 arpents
— Bois de Bonnetay à Chairière le Terne	6 arpents
— Bois de Via au-dessus d'Orchimont	49 arpents
— Bois de Bouvy	9 arpents

Après le partage, Sa Majesté restait ainsi propriétaire de 705 arpents au Ban-Notre-Dame, grevé d'usages au profit de ceux du Duché de Luxembourg, et de 288 arpents libres d'usages, formant le total des onze petits bois.

Ces 1.000 arpents ont fait l'objet de l'Instruction et Règlement du 21 mai 1623 « selon lequel Nicolas Waultier, Prévôt, Capitaine et Receveur, Clercq juré et forêtier des Domaines et bois de Sa Majesté au quartier d'Orchimont, et autres forêtiers et mesureurs auront à se régler au regard des coupes d'iceulx ».

M'y voici donc arrivé à ce Règlement de 1623 ! et je puis vous le dire maintenant — si vous m'avez suivi jusqu'ici — c'était surtout une bonne raison pour vous accompagner dans cette promenade au cœur du passé où nous devons cheminer dans l'Ardenne de la forêt, sous l'invisible présence des Souverains d'alors, de leurs officiers et mesureurs, de leurs soucis, de leur sagesse aussi...

Le Ban-Notre-Dame mesure 705 arpents : il sera exploité à la révolution de 80 ans et divisé en 40 coupes. On prendra donc ainsi une coupe tous les deux ans.

Les onze petits bois, mesurant ensemble 288 arpents seront exploités à la révolution

de 40 ans et divisés en 20 coupes qu'on parcourra à raison d'une, tous les deux ans.

Cette subdivision figure à la nouvelle « Carte figurative » dressée par les arpenteurs Loys et Jean de Bersacques. Il est curieux de signaler à ce propos que les souverains ont été obligés de faire appel à des arpenteurs venus du dehors (français en 1609, flamands en 1623).

Le Règlement précise ensuite quels sont les droits d'usage et quels habitants y ont droit.

— Les droits : la païsson, la vaine pasture, le bois de bâtiment, le bois pour instruments d'agriculture, le bois de clôture et le bois de chauffage.

— Les usagers : ceux des villages d'Orchimont, Louette-St-Pierre, Louette-St-Denis, Houdrémont, la Fraiture (puisque les villages dépendant du Duché de Bouillon : Gedinne, le Sart, Patignies, Malvoisin doivent exercer leurs droits sur la portion de forêt abandonnée par les souverains lors du partage du 13 avril 1614).

Les usagers pourront en outre enlever sur tout le Ban-Notre-Dame les bois renversés par les éléments ou, à leur défaut, le blanc-bois, c'est-à-dire bouleau, tremble, saule. Cependant aux endroits où seul croît du blanc bois, les officiers forestiers devront au préalable marquer des réserves. Le bois pour bâtiments et instruments leur sera délivré en conformité du Règlement sauf « pour en faire des asselles pour la couverture de leurs maisons qu'on n'entend pas leur être livrés pour le grand dégât qu'on en fait aux chênes ».

La délivrance des bois d'usage se fera aux Journées de gruerie à l'aide du marteau à ce réservé et l'officier sera tenu de s'entendre avec le sergent ou forestier du quartier considéré. Pour ce travail, « le dit Officier aura 2 florins par jour et le Sergeant 1 florin à la charge des manants, à condition toutefois qu'ils seront tenus d'être au bois du bon matin jusques au soir si besoin est ».

Diverses prescriptions s'occupent ensuite : de la confiscation des bêtes trouvées au moins 3 fois en délit ; de la traversée des jeunes coupes par les troupeaux ; de l'obligation faite au Gruyer de donner chaque année au Mesureur, l'étendue de la coupe à vendre, et prescrivant que la coupe sera divisée en portions d'une surface maxi-



La statue de saint Jean-Baptiste.

Quand la Maison Saint Jean devint propriété de feu M. L. Detrigne, il s'y trouvait une statue en bois de chêne représentant saint Jean : elle est demeurée dans sa famille. Peut-être provient-elle de l'antique Hermitage : elle pourrait dater du 17<sup>e</sup>, voire du 16<sup>e</sup> siècle.

Quelle signification faut-il donner aux montants d'arbre auxquels s'appuie l'Apôtre ? celui d'une chaire rustique servant à la prédication ?

Quels étaient ces Ermites de Saint Jean ?

Il existait bien une congrégation fondée dans la Navarre « Ermites de Saint Jean-Baptiste » dont le Pape Grégoire XIII (1502-1585) confirma les institutions.

Ils étaient soumis à une règle très sévère, demeuraient au milieu des forêts, couchaient sur une planche avec une pierre pour chevet et ne se nourrissaient que de plantes sauvages.

Il exista en Belgique d'autres Ermitages de Saint Jean : n'étant pas du tout compétent, nous recevions avec reconnaissance toute documentation touchant la statue et les Ermites de Saint Jean.

mum de 5 arpents à vendre aux enchères publiques.

La réserve, c'est-à-dire les arbres qu'il est interdit de couper, était fixée comme suit : sur chaque arpent : 40 estallons ou estaples, les plus beaux que l'on trouvera, en préférant toujours le chêne avant tout, puis l'orme (!) fau ou hesse, plane et charme. En plus de ces 40 réserves, obligation est faite de conserver les arbres fruitiers comme pommiers, poiriers, et semblables lesquels sont réservés pour la commodité des usagers et la nourriture de la sauvagine.

Tous ces arbres seront marqués en réserve comme il est ordonné par le Règlement géné-

ral, celui de 1617 dont il a été parlé plus haut.

\* \* \*

Quelles sont les lignes maîtresses du Règlement de 1623 :

— révolution longue : 80 ans, par 40 coupes bisannuelles ;

— réglementation des droits d'usage, et surtout répression des abus des droits d'usage ;

— imposition de la réserve, en bois durs certes, mais aussi en blancs bois quand les premiers n'existent pas. En plus de cette

réserve, disons forestière, de 80 étalons par hectare, respect absolu des fruitiers sauvages.

Ainsi donc, en plus de la question forestière, le Règlement s'intéressait aussi au gibier et je voudrais insister un peu à ce sujet.

En effet, cette prescription d'aménagement venait peu après la promulgation de l'ordonnance sur la chasse du 16 août 1613, d'Albert et Isabelle. Bien sûr les arbres nobles « de haute fleur » ou portant fruits (le chêne et le hêtre) étaient protégés pour d'autres raisons mais encore aidaient-ils à la subsistance du gibier.

Pour les fruitiers proprement dits il faut chercher avec plus d'attention les textes qui s'en occupent. Tout d'abord l'Édit du 14 septembre 1617 qui a sans nul doute inspiré le Règlement de 1623 du Ban-Notre-Dame, contient une première obligation de classer, suivant la valeur des espèces, les arbres à réserver : « on aura soin que le bois soit toujours laissé comme étallon à proportion de la valeur de son espèce savoir : les chênes avant tout et partout puis après, l'orme, l'arbre fruitier, le fau, le charme, le plane et ainsi du reste ».

Un peu plus loin, il se répète : « en toute vente et coupe par cordes ou arbres ou autrement : les chênes, l'orme, le plane, le poirier, le pommier et autres arbres fruitiers seront

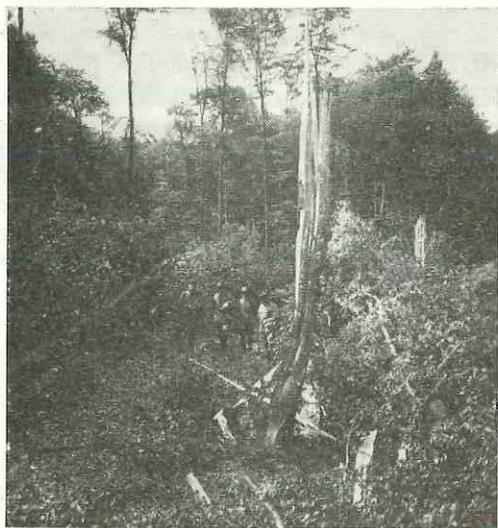
*toujours tenus exceptez et ne pourront être abattus ».*

Plus tard, l'Ordonnance de Louis XIV de 1669 (rendue applicable dans nos provinces de 1687 à 1698) ordonnait : « réserve sera faite de 16 baliveaux de l'âge par arpent, des plus beaux brins de chêne, hêtre ou autres de la meilleure essence, outre et pardessus les anciens, modernes et fruitiers ».

Ajoutons-y encore l'Ordonnance de Juillet 1775 au Duché de Luxembourg portant défense de cueillir dans les bois des fruits quelconques : « les peines de l'article 67 du Règlement de 1617 contre ceux qui recueillent les glands et les faïnes, auront lieu pour toutes autres espèces de fruits d'arbres et d'arbustes ».

L'utilité de réserver les fruitiers forestiers s'est estompée avec le temps, mais ne fut pas cependant complètement oubliée. Vous aussi sans doute, vous avez connu l'un ou l'autre propriétaire qui, dans ses coupes, a toujours réservé les fruitiers sauvages..... même s'il surprenait l'incompréhension de son interlocuteur à voir maintenir sur pied un pommier ou un alisier, à une époque où l'épicéa et ses congénères ont seuls le nouveau droit de cité !

A côté des premiers qui, sans le savoir souvent, se conforment bénévolement aux vieilles instructions forestières, combien n'y en a-t-il pas qui ont pour guide cette formule



Un cyclone a courbé, puis broyé la hêtraie...

sommaire « tout ce qui ne rapporte pas est inutile ». Ce que cela donne sur le terrain, chacun le sait : notre intention n'est pas d'épiloguer à ce sujet... mais il serait tellement souhaitable de laisser vivre au bois tous *les arbres et arbustes fruitiers sauvages !* Qu'on se le dise.

Sans doute, maintenant que le temps s'est avancé, serait-il bon que je vous dise où se trouve le Ban-Notre-Dame. Mais au fait, pourquoi, puisque vous le savez : en face des Hubiets et du Ru aux corbeaux, c'est un terroir d'Ardenne, râpeux, froid, montueux, sain de la vieille santé de la nature, découpé, éraillé par les eaux dévalant sur fond de pierres luisantes. C'est une zone de silence, où vous pourrez entendre si vous le voulez vraiment, en songeant à eux dans la brume des soirs de fin d'été, quand les premières sorbes saignent dans la pénombre mauve, les pas des proscrits cherchant une fugace sauvegarde, l'ahan pressé des fardiens fouettés, la crécelle alternée des scieurs de long, le souffle court des femmes peinant sur les

essarts et le rire agacé des filles aux myrtilles.....

Et peut-être même, si vous êtes ardennais, par naissance ou par adoption ce qui revient au même, entendrez-vous émergeant pour vous seul de quatre siècles en allés, cet adieu lancinant que Pierre de Ronsard disait en 1540, quittant l'Ardenne par la vieille route d'Ivroy :

*Les villes et les bourgs me sont si odieux  
Que je meurs si je vois quelque tracette*  
humaine.

*Seulet dedans le bois pensif je me promène,  
Et rien ne m'est plaisant que les sauvages*  
lieux.

*Il n'y a dans ces bois sangliers si furieux  
Ny roc si endurcy ni ruisseau ni fontaine,  
Ny arbre tant soit sourd que je ne quitte*  
à peine

*Quand vient le dur moment de m'en aller  
d'Ardeine... (1).*

(1) Extrait du livre de Pierre RICHARD-BLANCHAIN, *Les voyages de Pierre Ronsard*, Paris.

## GIMNÉE

par M. JAMAGNE

En contrebas de la route de crête qui mène de Doische à la vallée du Viroin, une fresque harmonieuse se déroule en sites tour à tour adorables ou sauvages : terres arides, douces pâtures, plaines hérissées d'épineux, rocailles, champs isolés, pins sombres, épicéas dévalant vers les fonds, coins idylliques ombragés de jeunes bouleaux... C'est Agimont avec ses bois touffus et la massive silhouette grise de son manoir, le clocher rose de Vodelée et les pointes rugueuses de ses carrières, le clair village de Romedenne, la ligne brisée des hauteurs de Merlemont. Plus loin c'est l'agreste petit village de Niverlée, sa chapelle historique et sa romantique nappe d'eau : toute une partie de la Fagne s'étale ici toujours changeante dans sa rudesse ou sa douceur, sa fascinante et riche poésie. Enfin la route en lacets plonge vers Mazée et les roches sombres du Viroin.

Gimnée : c'est le premier village que nous rencontrons en quittant Doische. Il monte le long du versant droit du tienne en une pittoresque perspective. Au bas du village, derrière les jardins, entre le chemin dit « *du bois* » et un autre chemin à peu près parallèle qu'emprunte le bétail, s'étend un vaste terrain plat assez humide, ancien emplacement, semble-t-il, d'un étang ou d'une mare. D'ailleurs l'endroit est encore connu sous le nom de « *vivi* » et porte au registre cadastral celui de « *champ du vivier* ».

Gimnée et sept autres villages : Doische, Vaucelles, Niverlée, Olloy, Foische, Ham et Aubrives — ces trois derniers passés au Département des Ardennes — dépendaient de la seigneurie de Hierges. L'histoire du lieu dénommé « *vivi* » se rattache à celle de Gilles de Hierges, avoué de l'Abbaye de St-Hubert. Celle-ci possédait des biens à

Doische et la terre des Masuirs à Ginnée. Suivant les mœurs de l'époque, Gilles de Hierges s'empara des propriétés que le monastère possédait à Doische et transforma la terre des Masuirs en vivier : d'où le nom de « *vivi* » resté attaché à l'endroit, comme nous le disions plus haut.

Pour conserver les avoueries de Doische et de Vaucelles, Gilles dut restituer au couvent, en 1214, toutes les propriétés usurpées dont la terre des Masuirs, laquelle fut rachetée, plus tard, à l'Abbaye de St-Hubert par la commune de Ginnée, contre une rente annuelle de six florins, rente dite « *de bétail* ».

Remontons le village : les vieilles maisons s'étagent, se groupent, encerclent l'église et son vieux cimetière désaffecté. Les toits d'ardoises luisent au soleil ; le clocher bulbeux pointe entre les grands arbres.

L'église de Ginnée, édifice original par son architecture et sa disposition, ainsi que son antique cimetière ont été classés le 2 décembre 1959. Voici un extrait de l'acte de classement :

« ...sont classés en raison de leur valeur artistique et esthétique... »

a) Comme monuments : l'église St-Servais de Ginnée et les murs du cimetière entourant l'église.

b) Comme site : l'ensemble formé par ladite église, le cimetière et les murs qui l'entourent ».

Le vieux cimetière envahi d'herbes folles s'écroule dans l'abandon. Sa ceinture de pierre s'effrite par endroits, ornée au dehors de touffes vertes en cascades, de festons de verdure, de plaques de mousses jaunes qui voilent les ravages du temps. Dans ce cadre d'oubli et de désolation s'évoque avec insistance l'image du rude cimetière fortifié d'autrefois enserré dans son épaisse et solide clôture flanquée de tours défensives.

Aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles les habitants des campagnes, perpétuellement menacés par des bandes pillardes et meurtrières, faute de pouvoir se retrancher dans l'enceinte d'une ville ou d'un château, fortifiaient le cimetière entourant leur église paroissiale afin d'y chercher un éventuel refuge. Mais déjà les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles avaient connu la tour romane fortifiée servant de don-

jon aux villageois. Ceux-ci dressaient autour de leur cimetière un rempart fait de pierres empilées et de terre pouvant résister à un premier assaut. En cas de danger les assiégés se réfugiaient dans l'église et, à la dernière extrémité, dans la tour donjon. C'est la raison pour laquelle les premières tours romanes ne présentent aucune issue vers l'extérieur. Les cimetières fortifiés furent nombreux dans notre pays. Celui de Ginnée, datant de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, possédait une muraille épaisse, haute de 2 à 3 mètres, renforcée de quatre tours d'angle. Il disparut en partie vers 1770 (1) lors de la construction de l'église actuelle. La base d'une des tours est nettement visible du côté nord. Il serait souhaitable que soient préservés les quelques derniers vestiges de ces ouvrages, pauvres pierres témoins de tant de deuils, de violences et de rapines.

L'église, bâtie en 1770 en remplacement de celle du XV<sup>e</sup> siècle, offre une curieuse juxtaposition de styles : édifice roman au vaisseau duquel on aurait accolé une façade de type renaissance. Ce qui ajoute à l'originalité de l'ensemble, c'est la disposition de ses diverses parties par rapport à la tour. A remarquer aussi la situation du chœur, placé à l'ouest, rompant ainsi avec la règle architecturale religieuse qui l'orientait traditionnellement vers l'est.

La tour elle-même, carrée, massive, sans porte vers l'extérieur, tournée vers l'occident, est ici bien orientée selon les caractéristiques du style roman. Elle est séparée du corps de l'édifice et apposée à l'abside. Un extrait du registre des délibérations du Conseil communal de Ginnée en date du 28 février 1956 et joint à la demande de classement adressée à la Commission royale des Monuments et des Sites stipule que :

*« ...pour le clocher, il est vraisemblable qu'il appartient à une église plus ancienne... ».*

Sans doute l'église romane du XV<sup>e</sup> siècle était-elle conçue d'après les normes de l'époque, le chœur tourné à l'orient. Dans ce cas, la tour actuelle toujours de-

(1) Nous insistons sur l'exactitude de cette date légèrement reculée chez certains auteurs.

cette dernière cime est l'aînée, de peu, mais l'aînée tout de même puisqu'elle culmine à 3.440 et le Mont Tout Blanc à ...3.438 seulement ! Mais l'Aouillié se rattrape doublement ; d'abord le joli glacier qui dévale du versant S.-E. du Mont Tout Blanc porte SON nom ! et ce nom est aussi son titre de noblesse : il dérive de « Aouilla » dans le dialecte du Valsavaranche qui signifie « Aquila », aigle ! C'est la cime de l'aigle ! tandis que Mont Tout Blanc ne signifie même pas qu'il est tout blanc ! Son véritable toponyme est « Taou blanc » et « Taou » en dialecte désigne une roche calcaire !

Je ne suis pas tout à fait désintéressé en rendant cet hommage à l'Aouillié car ses parois me paraissent bien redressées et ses pentes de neige bien rapides. Peut-être me saura-t-il gré de lui avoir rendu un peu de sa gloire méconnue et m'aidera-t-il à gravir ses flancs sans trop de peine !

La neige aux miroitements bleutés porte des traces de vie : de-ci, de-là, des petits tas d'excréments allongés de lagopèdes pour qui ces cimes constituent le royaume d'été et qui partagent ici avec l'hermine et le lièvre variable cette admirable faculté de mimétisme ou d'homochromie ; des fumées de chamois aussi qui, à l'inverse des bouquetins, n'hésitent pas à traverser les plus hautes crêtes de neige et de glace pour transiter d'une vallée à l'autre ; des traces de mort aussi : des centaines de cadavres de mouches et d'insectes venus mourir ici, chassés par des vents violents ou aspirés par des courants ascendants.

Nous nous encordons et n'échangeons plus guère d'impressions, l'effort sollicitant toutes les ressources de la respiration qui se fait un peu plus saccadée. Un névé raide et long, puis une courte escalade, délicate — toujours ce méchant schiste sans prises solides — et nous débouchons sur le Col di Percia. Nous nous trouvons maintenant sur la crête de la grande dorsale qui sépare les deux vallées. Devant nous, vers le sud, s'alignent dans le même axe, la Cima di Entrelor, l'Aouillié, le Mont Tout Blanc. Vers l'est le regard plonge, au delà du glacier di Percia, dans le haut Valsavaranche. Vers l'ouest même spectacle prodigieux : la fuite vertigineuse du glacier étincelant, l'encombrement gris de la moraine, puis le doux moutonnement vert des alpages jusqu'au ruban argenté de la rivière. Derrière nous le roc se redresse en une paroi déchiquetée qui s'élève jusqu'à

Punta Foura. Un caillou tinte et rebondit de rocher en rocher. Je scrute la paroi ; l'hypothèse se vérifie : un couple de bouquetins se livre à des acrobaties ahurissantes. Posément, éprouvant du sabot la solidité de chaque prise, puis d'une puissante détente, les deux animaux montent à la verticale !

Nous enfonçons parfois jusqu'aux genoux dans la neige que quelques heures d'exposition au soleil a déjà fortement ramollie.

Dans la dépression qui sépare les sommets de la Cima d'Entrelor et de l'Aouillié le vent a accumulé d'énormes masses de neige qui se terminent par une corniche festonnée suspendue au-dessus du vide. Nous la suivons prudemment à deux ou trois mètres en retrait de sa frange délicate et prenons pied, dans un amas chaotique et délité d'admirable serpentine aux reflets verts sombres, sur la partie sommitale de l'Aouillié.

Pour être attentif et sensible aux charmes de la nature, le montagnard n'en a pas moins un estomac ! Eh bien non, cette fois, ici près du ciel et des nuages, un sentiment d'inégalable beauté refoule toute pensée matérielle et invite à la contemplation, la contemplation du plus prestigieux des paysages de montagnes. Autour de notre cime, en un gigantesque rondu de géants, crevant les nuages, piliers du ciel, sont assemblés tous les plus majestueux sommets des Alpes : de l'ouest au nord les plus de 4.000, le Mont Blanc et le Grand Combin, le Cervin et le Mont Rose ; au nord encore, la Grivola puis, vers l'est le Grand Paradis — le seul plus de 4.000 véritablement italien — le Grand St-Pierre et la Levana ; au sud enfin la Tsanteilena et la Grande Sassièra tous approchant les 4.000 de très près.

Dans un paysage immense se bousculent à perte de vue vallées profondes et barres grisâtres, crêtes enneigées, glaciers étincelants, sommets immaculés se dessinant en plans successifs de plus en plus légers, se confondant dans l'infini du ciel, supprimant l'horizon.

Et tout autour de nous, l'admirable parc national du Grand Paradis.

\* \* \*

Ici vivaient, depuis des millénaires, dans cette immensité sauvage, trouvant en abondance herbe tendre et eau limpide, de nombreuses hardes de bouquetins. Mais un jour

Le moyen âge s'efface, le rêve se poursuit. La ferme se fortifie, les murs faits jusqu'ici de matériaux légers s'épaississent et se transforment en lourdes murailles de pierre ; d'autres bâtiments s'érigent tout autour de la cour. C'est une cense importante que la seigneurie du Blocus ; d'elle dépendent des terres cultivables, des prairies, des bois.

Le rêve rejoint ici la réalité : la ferme aujourd'hui restaurée, grosse masse grise et trapue, porte le millésime 1621.

Les premiers seigneurs du Blocus résidaient à Foische ; ils descendaient de la famille de Néverlée (Niverlée), seigneurs fonciers se titrant néanmoins seigneurs de Ginnée, Foische et Néverlée.

Wattiez de Gymgnee, avoué de Romarée, est cité en 1249 au sujet de la cession de son avouerie à Georges de Néverlée. Le dernier seigneur du Blocus mentionné par les archives fut Wilmet, conseiller du roi de France, qui acheta le fief en 1743 à Philippe Alexis de Pierquau dont la pierre tombale, comme nous l'avons dit, se voit encore dans l'église de Ginnée.

La seigneurie du Blocus ne se trouvait nullement liée à la communauté de Ginnée. Elle représentait la plus importante des quatre pairies de la seigneurie de Hierges. Cette seigneurie de Hierges constituait elle-même un fief du duché de Bouillon. En 1096, Godefroid de Bouillon, partant pour la croisade, l'avait cédé à Otbert, prince-évêque de Liège et c'est ainsi que Ginnée fut liégeois jusqu'à la fin de l'ancien régime.

L'expression « Ville de Ginnée » est usitée jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Un lieudit « d'zeu l'vie » en perpétue le souvenir. Il est situé près de la ravissante chapelle de l'ermitage dont le clocher pointu rappelle singulièrement celui de l'oratoire de l'abbaye de Brogues.

Cette jolie chapelle romane est dédiée à N.-D. de la Croix et fut construite en 1666 grâce aux oblations des fidèles et bienfaiteurs comme l'indique le chronogramme tracé au-dessus de la porte :

eDes eXobLatIs  
benefaCtorVM

Elle date de l'époque qui vit s'ériger dans la région d'autres chapelles mariales : à Pesche (1646), à Boussu (1664), à Salles (1677).

Les ermites vivant à l'ombre de ces petits sanctuaires faisaient partie de congrégations dont la constitution était approuvée par les autorités ecclésiastiques. En véritables religieux ils portaient un habit spécial et avaient pour mission d'entretenir leur chapelle et d'y remplir certains offices. Un tableau de Dandois, dans l'oratoire de Ginnée, met en scène la légende de l'enfant mort-né à qui le sacrement de baptême, administré par l'ermite, rendit momentanément la vie. Cette peinture frappe l'attention par ses contrastes et les profils accentués des personnages. On y reconnaît parfaitement l'autel de la chapelle.

\* \* \*

Au XIV<sup>e</sup> siècle, Ginnée comptait environ 250 habitants. De petits fermiers exploitaient une partie restreinte des quelques terrains cultivables ménagés parmi les boqueteaux, les broussailles et les trieux communaux, pâtures pauvres et rocailleuses. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, une ferme de Ginnée appartenait au comte Charles Jean de Hamal, baron de Vierves. Il existe encore dans les archives un bail passé par lui et sa deuxième femme, née de Berlo, bail daté de 1672 et se rapportant à une ferme située à Ginnée et louée aux frères Jacques et Gilles Ranscelot, pour la somme annuelle de 460 florins Brabant (ASAN, tome XXX).

En 1830, on comptait au village (mention de Vander Maelen) 42 chevaux, 16 poulains, 146 bêtes à cornes, 53 veaux, 17 porcs, 235 moutons. La population était de 488 habitants répartis dans 3 fermes et 137 maisons.

Depuis le XIV<sup>e</sup> siècle le chiffre de la population s'est donc sensiblement élevé. Il est possible que l'église ancienne se soit avérée non seulement trop vieille mais aussi trop étroite vu l'accroissement du nombre des fidèles ; ce qui aurait justifié la construction d'un nouvel édifice.

Outre son *diverticulum* et ses souvenirs de bataille (1) Ginnée suscite l'intérêt par son église, sa chapelle et ses lieux évocateurs.

(1) Cf. *La Bataille de Ginnée*, par M. JAMAGNE, *Parcs Nationaux*, Vol. XVIII, fasc. 4, pp. 135-138, 1963.

# La Vie d'Ardenne & Gaume

## FONDS SPÉCIAL DE RÉSISTANCE

Anonyme .....	1.000. —
Cagnotte <i>Ardenne et Gaume</i> à Rochefort .....	200. —
Cagnotte Flamine .....	300. —

Faut-il le rappeler ? Le fonds spécial de résistance, intégralement consacré à l'entretien et à l'organisation de nos parcs et réserves, contribue directement à la cause de la protection de la nature (C. C. P. 1695 93 d'*Ardenne et Gaume* à Bruxelles 5 avec la mention : *pour le fonds de résistance*).

## COUVERTURE

Harde de bouquetins mâles à environ 2 800 m d'altitude dans le Valnontey.

Cette illustration, ainsi que d'autres figurant dans le texte de l'article « Notes sur le Parc National du Grand Paradis » de notre collaborateur M. Jacques Peemans, a été aimablement communiquée à l'auteur avec une autorisation de reproduction par la Direction du Parc National italien et est due au beau talent du professeur Renzo Videsott, Directeur-Surintendant du parc. Nous tenons à lui adresser ici nos remerciements pour sa bienveillante collaboration.

## SOMMAIRE

Le prochain fascicule de la revue vous apportera le sommaire du volume XIX, 1964 de la revue *Parcs Nationaux*.

## ERRATUM

Une plaisante coquille, digne d'être relevée par quelque journal humoristique, s'est glissée dans le fascicule 3-1964.

Page 100 — premier alinéa du bel article du professeur G. Manil « *Petite et grande Histoire des Sols de notre Ardenne* ». Nous y avons lu avec surprise qu'il y a quelques millions d'années notre pays jouissait... du procédé du fondu enchaîné.

A quel génie facétieux sommes-nous redevables d'une « perle » d'aussi bel orient ?

Rectifions et lisons « ...jouissait d'un climat chaud », et n'attribuons pas à l'époque tertiaire ce qui appartient de droit à notre siècle.

## MEMBRE A VIE

Nous avons eu le plaisir d'inscrire notre 32<sup>e</sup> membre à vie : Madame Benjesco à Marche-les-Dames. Qu'elle veuille bien trouver ici nos remerciements pour l'honneur qu'elle nous fait et la joie que nous apporte le témoignage de sa sympathie.

## RECOUVREMENT DES COTISATIONS

Nous nous permettons d'inviter les membres de notre association à verser au C. C. P. 1695 93 d'*Ardenne et Gaume* à Bruxelles 5, ou de régler à l'entrée, lors de nos grandes conférences de janvier, février, mars, le montant de leur cotisation pour l'année 1965 (cf. rubrique « cotisations » en page 129 du présent fascicule). Nous espérons qu'ils accueilleront notre demande avec bienveillance : ils allégeront d'autant le travail de la trésorerie.

A partir du 31 mars, les cartes de recouvrement seront adressées aux membres retardataires, par les soins de l'administration des postes.

Nous remercions ceux d'entre eux qui ont bien voulu s'acquitter spontanément de leur redevance.

L'Administrateur-Trésorier.

## AUX MEMBRES RÉSIDENT EN PROVINCE

Si vous désirez recevoir toutes les convocations aux conférences et excursions organisées par l'association, nous vous invitons à le faire savoir à notre Administrateur-Trésorier M. Maurice Renard, 88, Avenue de l'Université, Bruxelles 5.

Les membres déjà inscrits antérieurement n'ont pas à renouveler leur demande.

## GRANDES CONFÉRENCES

Au cours des premiers mois de l'année nous aurons l'honneur et le plaisir d'entendre

MM. M. E. Mariën du Musée royal d'Art et d'Histoire ; Jean Dorts du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris ; le Prof. Paul Brien de l'Université libre de Bruxelles, qui voudront bien prendre la parole à la tribune d'*Ardenne et Gaume*.

Nous sommes persuadés qu'un auditoire nombreux s'empressera pour écouter et applaudir les trois savants conférenciers.

Des circulaires seront envoyées en temps utile accompagnées de tous détails concernant ces réunions exceptionnelles.

## RÉUNIONS INTIMES

Elles ont lieu régulièrement de novembre en avril, le deuxième mardi de chaque mois, au *Cheval Marin*, 25-27, Marché aux Porcs, Bruxelles 1, à 20 heures. Ces réunions ne sont jamais annoncées par circulaires spéciales.

## LEÇONS DE BOTANIQUE

Également le deuxième mardi de chaque mois d'hiver, à 18 heures, avant la réunion intime au *Cheval Marin*, leçon de botanique donnée par notre ami et fidèle collaborateur M. Charles Francotte.

## NÉCROLOGIE

Nous remplissons ici le triste devoir de rappeler le souvenir de nos membres disparus au cours de l'année 1964 :

M. Angelroth, Salzinnes-Namur.  
M<sup>me</sup> Boland L., Namur.  
M. Damas Hubert, Liège.  
M. Davignon H., Bruxelles 4.  
M<sup>me</sup> De Grave-Béro, Bruxelles 2.  
M. Fichet Jean, Bourcy.  
M. Garin Isidore, Loncée.  
M. Lowet de Wotrengé, Anvers.  
M. Maquet Marcel, Bruxelles.  
M. Marchal Albert, Bruxelles 18.  
M. Mingolet Jean, Bruxelles 6.  
M<sup>me</sup> Ponchon Georges, Bruxelles 18.  
M<sup>me</sup> Pousset-Detombay, Bruxelles 5.  
M. Stock Fernand, Bruxelles 6.  
M. Thonet René, Beauraing.

M. Turner Georges, Vielsalm.  
M. Vanderbrigghe, Profondeville.  
M. Van de Winckel Jules, Alost.  
M. Van Straelen Victor, Bruxelles 5.

Que tous ceux qui ont été péniblement touchés par ces deuils veuillent bien agréer une fois encore nos condoléances émues les plus sincères.

Le Comité de Direction.

## SECTION DE JEUNESSE A LA BONNE ATTENTION DE NOS MEMBRES

Ceci s'adresse spécialement à ceux qui comptent dans leur entourage des jeunes garçons et des jeunes filles (14 à 21 ans) susceptibles de participer aux activités de la Section de Jeunesse d'*Ardenne et Gaume*. Celle-ci compte exclusivement une élite aux points de vue moral et intellectuel.

Nous vous prions donc instamment de considérer l'excellente formation sociale et éducative que les jeunes gens peuvent trouver au sein de ce groupement qui fait l'objet de toute notre sollicitude. Ils y acquerront l'amour de la nature et des sciences naturelles, source de joies saines qui enchanteront le cours de leur existence.

Les demandes d'admission au groupement sont à adresser à Monsieur le Comte Ferd. d'Ursel, secrétaire général d'*Ardenne et Gaume*, 41, rue Marie de Bourgogne, Bruxelles 4.

## ACTIVITÉS DE LA SECTION DE JEUNESSE

Depuis plusieurs années déjà, la « Section de Jeunesse », branche cadette de l'A.S.B.L. *Ardenne et Gaume*, déploie une activité soutenue qui permet à ses membres de s'initier, dans une atmosphère toute amicale, tant à différentes disciplines scientifiques qu'aux grands principes de la conservation de la nature ; conférences et séances d'étude alternent avec des excursions et des visites de musées ou d'établissements scientifiques.

Donnant une preuve réitérée de sa vitalité, le nouveau Comité 1964-1965, sous la présidence de Michel Clément, peut déjà se flatter de quelques belles initiatives et présente pour les mois à venir un programme varié et enrichissant.

Un rapide bilan des semaines écoulées fait apparaître toute la diversité et l'intérêt de l'activité de cette section de jeunesse : *13 septembre*, participation à l'excursion d'*Ardenne et Gaume* à l'occasion de l'inauguration des réserves naturelles Léon Lhoist-Abbaye de Rochefort ; *20 septembre*, excursion ornithologique dans la vallée de la Dyle, sous la conduite de M. G. Bastin, membre de la Société d'études ornithologiques « Aves » ; *4 octobre*, excursion dans la vallée de la Thines ; *18 octobre*, excursion mycologique en Forêt de Soignes sous la conduite de M. P. Piérart, Professeur d'Athénée, Docteur en Sciences botaniques ; *4 novembre*, conférence rehaussée de projections de diapositives en couleur, par M. J. Peemans, administrateur d'*Ardenne et Gaume*, consacrée au Parc National italien du Grand Paradis ; *15 novembre*, excursion géologique dans la région de Ronquières et Braine-le-Comte sous la conduite de M. G. H. Everaerts, licencié en sciences géographiques.

Pour l'année 1965, le programme est tout aussi prometteur : *en janvier*, visite du jardin Botanique de l'État à Meisse ; *17 février*, une conférence ; *en mars*, deux excursions, l'une géologique, l'autre archéologique ; *en avril*, excursion zoologique à Zeebrugge et visite du Planétarium ; *en mai*, un week-end botanique et entomologique ; *en août*, un camp scientifique à Resteigne, dans le Parc National de Lesse-et-Lomme.

Conformément aux statuts de la Section de Jeunesse, l'élection du nouveau comité se situe dans le courant du mois de février ; partiellement administrative, cette réunion sera également agrémentée d'une conférence avec projection de diapositives en couleur ; elle aura pour sujet les deux nouveaux Parcs Nationaux français, « La Vanoise » et « Port Cros » et sera donnée par M. J. Peemans, Administrateur d'*Ardenne et Gaume*.

Enfin c'est également dans le courant du mois de février que se déroule traditionnellement le banquet annuel de la Section de Jeunesse.

Le Conseil d'Administration et le Comité de Direction d'*Ardenne et Gaume* se réjouissent de voir des jeunes s'intéresser activement à la cause de la conservation de la nature et tiennent à encourager leurs initiatives. Pleins d'idéal et d'enthousiasme, ils observent la vie sauvage qui les entoure, s'efforcent d'en mieux connaître les manifestations et s'initient ainsi au respect dû à la nature. Conscients de la valeur de l'idéal défendu par *Ardenne et Gaume*, ils feront partie de ceux qui, demain, continueront et perpétueront la noble tâche de notre association.

Asiasme, ils observent la vie sauvage qui les entoure, s'efforcent d'en mieux connaître les manifestations et s'initient ainsi au respect dû à la nature. Conscients de la valeur de l'idéal défendu par *Ardenne et Gaume*, ils feront partie de ceux qui, demain, continueront et perpétueront la noble tâche de notre association.

## DISTINCTION

Au Muséum à Paris, en séance solennelle de la Société Nationale de Protection de la Nature tenue le 6 décembre dernier, la grande médaille d'or a été attribuée à Monsieur le Comte Léon Lippens, administrateur de l'a.s.b.l. « Les Réserves Naturelles et Ornithologiques de Belgique », membre d'*Ardenne et Gaume*.

La médaille d'argent a été attribuée à M. Kesteloot, secrétaire de la même association, chargé du service de la protection de la nature à l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique.

*Ardenne et Gaume* adresse à nos deux compatriotes ses sincères félicitations.

Le Comité de Direction.

## NOUVELLE ACQUISITION D'ARDENNE ET GAUME

Comme nous l'avions laissé entendre dans le numéro précédent de la revue, nous réservions à nos lecteurs l'annonce d'une «...grande nouvelle qui réjouira tous les protecteurs de la nature...». Il s'agit d'une acquisition importante principalement au point de vue scientifique.

L'an dernier *Ardenne et Gaume* avait signé avec la commune de Les Bulles un contrat de constitution en réserve naturelle de 45 ha sis sur le territoire communal de Suxy.

Nous avons déjà décrit cette réserve dite « Vague des Gomhets » qui comprend une partie marécageuse très sauvage entourée de bois feuillus et résineux.

Grâce à la générosité d'un mécène il nous a été possible d'acquérir la partie la plus intéressante du site. Nous avons pu y adjoindre quelques hectares appartenant à la commune de Rossignol. L'étendue ainsi acquise atteint 29 ½ ha, la zone non acquise demeurant en location.

L'acte d'achat a été officiellement signé devant de notaire Miest de Florenville

le 1<sup>er</sup> décembre 1964 par notre président M. le recteur honoraire Mayné et le secrétaire général M. le Comte Ferd. d'Ursel accompagnés de M. Renard, administrateur-trésorier, au nom d'*Ardenne et Gaume*. Les communes de Les Bulles et de Rossignol étaient représentées par leurs bourgmestres MM. Farinelle et Graff, assistés de leurs échevins, secrétaires communaux et receveurs communaux. M. A. Fagneray, Ingénieur des Eaux et Forêts de l'État et conservateur de la réserve assistait à la séance, accompagné de son agent technique.

Après la signature tout le monde se réunit à l'Hôtel de France pour fêter l'événement. Des projets furent esquissés concernant l'inauguration officielle de la réserve qui aura vraisemblablement lieu vers la mi-mai 1965.

Le Comité de Direction.

#### DANS LA RÉSERVE D'OLLOY

A la suite de l'article « On calomnie *Ardenne et Gaume* » paru page 123 dans notre fascicule 3 de cette année, un de nos membres nous écrit qu'il se considère directement mis en cause. Grâce à lui nous connaissons donc l'origine des bruits malveillants qui ont circulé au sujet de l'introduction de plantes horticoles dans la réserve d'Olloy.

Notre correspondant affirme, et nous ne doutons pas de sa sincérité, avoir trouvé « ...le 1<sup>er</sup> décembre 1962, sur les rochers de calcaire givétien qui forment le second gradin de la vallée, trois espèces horticoles qui y avaient été plantées très récemment : *Cerastium tomentosum*, *Cheirantus cheiri*, *Lavandula officinalis* ». Nous notons le fait mais regrettons de n'avoir pas été mis au courant aussitôt de cette circonstance.

#### RECTIFICATION

Il nous revient qu'on a reproché à *Ardenne et Gaume*

1<sup>o</sup> de s'intéresser plus à l'aspect touristique qu'à l'aspect scientifique de la protection de la nature ;

2<sup>o</sup> d'attacher à son vignoble une importance plus grande qu'à toute autre de ses activités ;

3<sup>o</sup> d'être responsable de la raréfaction de *Gentiana cruciata*.

Réponse à l'objecteur dont nous ne citons pas le nom :

1<sup>o</sup> question touristique : nous le renvoyons à la lecture de nos cinq monographies et de notre revue trimestrielle ;

2<sup>o</sup> vignoble : il s'agit d'une simple reconstitution folklorique sur une étendue de moins de 50 ares dans le beau village de Torgny. Elle nous intéresse au même titre que nos autres réalisations. N'enrichira ni notre association ni aucun d'entre nous ;

3<sup>o</sup> *Gentiana cruciata* : si cette plante exceptionnelle n'a pas disparu de la région de Han-sur-Lesse c'est grâce à *Ardenne et Gaume* et à la bienveillance des administrateurs des grottes de Han, propriétaires de la parcelle où se rencontre cette plante rare et qui ont bien voulu écouter nos suggestions concernant sa protection.

Le Comité de Direction.

#### PROFESSION DE FOI

Nous croyons opportun de rappeler ici qu'il n'est pas dans notre caractère d'étendre certaines discussions jusqu'au stade de la polémique. Nous sommes toujours satisfaits de connaître l'opinion de nos membres pour autant que celle-ci demeure strictement objective et non tendancieuse. *Ardenne et Gaume* n'est pas un organisme de combat. C'est un groupement d'amis ; c'est en toute amitié que nous travaillons ensemble, n'ayant d'autre but que de servir à la conservation de la nature.

R. M.

## AUBERGE DU VIEUX MOULIN

Propriétaire : DENIS-LIBAN  
Tél. : 084/373.18

### Eprave-Rochefort

*Cuisine soignée du Patron — Menus et Carte*  
Spécialités de Truites et Gibiers

### PENSION COMPLETE

Eau courante chaude et froide

### SALLE POUR BANQUETS

Pêche sur Lesse et Lomme - Calme complet

### PARKING — GARAGE

RELAIS GASTRONOMIQUE  
DES ARDENNES

## HOSTELLERIE HENRY IV

39, route de Rochefort Han s/Lesse  
(Prop. Arl. ROULET - Tél. 084.37221)

Pension tout confort - Cuisine et cave 1<sup>er</sup> ordre.  
Wee'-end à forfait - Nombreuses promenades.  
à proximité : tennis, équitation, pêche, canotage.

## DINANT

### Hôtel Henroteaux

36, avenue Churchill Tél. 082/22766  
*Avant, ou après votre visite du*

PARC NATIONAL DE FURFOOZ  
*venez vous restaurer chez moi.*

Tout vous satisfera : la chère, le service, le cadre,  
le parking sous vos yeux, la vue sur la Meuse et...  
le prix raisonnable.

## RESTEIGNE

### CAFÉ DE LA LESSE

A proximité des ruines de l'Ermitage Hoffschmidt

Propriétaire : Jean Michel  
Tél. 084/38334

## POUR VOS ACHATS DE LIVRES

revues et ouvrages scientifiques  
manuels scolaires  
livres d'intérêt général  
(littérature, vulgarisation...)

## notre service LIBRAIRIE

## POUR L'IMPRESSION DE VOS TRAVAUX

livres, catalogues  
revues, périodiques  
prospectus, travaux de ville

## notre service IMPRIMERIE

## POUR LA PUBLICATION DE VOS OUVRAGES

livres scolaires  
études scientifiques  
(philosophie, théologie,  
mathématiques  
littérature  
économie...)

## notre service EDITION



EDITIONS J. DUCULOT  
s. a.  
GEMBLOUX

## BASTOGNE

### HÔTEL LEBRUN

*Maison fondée en 1875*

Tout confort.

Restaurant 1<sup>er</sup> Ordre - Cave réputée

Tél. 062/21193

## Membres d'Ardenne et Gaume et amateurs de bonne chère

## RENDEZ-VOUS AUX RESTAURANTS CHINOIS

*Vous y trouverez*

- L'ACCUEIL CORDIAL d'un membre à vie d'Ardenne et Gaume
- UNE CUISINE SOIGNEE par des chefs cuisiniers chinois
- SALLES POUR REUNIONS, MARIAGES, BANQUETS.

## 樓酒新一

HONG-KONG. Liège, 13, rue Sainte-Catherine. — Tél. (04)237411.

Y-SING. Liège, 50, boulevard de la Sauvenière. — Tél. (04)233578.

CONFUCIUS. Bruxelles, 12, rue Crespel (Pte Louise). — Tél. (02)112078.

## LES BULLES

### HOTEL RESTAURANT « LA CHARMILLE »

Propriétaire M<sup>me</sup> Bl. GILLET

Tél. : 061/31820 Florenville

Cuisine soignée - Calme - Repos - Pension de famille

## WERIS-BARVAUX

### HOTEL DES DOLMENS

ATMOSPHERE PURE - CALME - REPOS - BOIS

Propreté. Confort. Vie de famille

T. V. Pens. : 150 - 135 F

Tél. Barvaux 086/211.03

## LIBRAIRIE DÉOME

4, rue Léopold  
ARLON

Téléphone : 219.30.

La Librairie du Luxembourg

Folklore - Beaux-Arts - Sciences naturelles

## HOTEL DU CENTRE

CELLES-lez-Dinant

CUISINE RECOMMANDÉE

CONFORT

Tél. Houyet 082/663.63.

Sourd'Ave-lez-Wellin

### HOSTELLERIE DU RY D'AVE

Propriétaire : J. MAROT-DIDION

Tél. (084) 382 20

TOUT CONFORT — Pêche privée.

A 4 km des grottes de Han

La Roche-en-Ardenne

à 1.500 m du Centre

Route de Houffalize, vous trouverez

L'HOTEL DE L'AIR PUR

RESTAURANT DE CLASSE

Réputé pour ses spécialités ardennaises.

Prop. : J.-Paul et J.-Pierre DELABY.

Tél. : 084/412.23.

## CHINY-SUR-SEMOIS

### HOTEL DU POINT DE VUE

Tout confort - Cave et cuisine renommées

Site admirable

Prop. : Mme Vve TAYMANS

Tél. Florenville 422.

HOTEL — RESTAURANT — TAVERNE

« AUX ARMES DE BOUILLON »

Relais gastronomique réputé.

30 chambres tout confort. — Chauffage central.

Garage. — Prix modérés. — Parking.

BOUILLON

11 et 13, rue de la Station. — Tél. 460.79

## NISMES

### A LA BONNE AUBERGE

(Propriétaire WAIME-FRANCOIS)

Les Touristes y trouvent accueil et bonne chère dans un cadre sympathique.

## HOTEL DE LA LESSE

Resteigne

PENSION — RESTAURANT

CUISINE SOIGNEE — JARDIN D'AGREMENT

Tél. 381.29 à Wellin

### Café « LE ROYAL »

(Propriétaires : Mme Vve J. HUSSIN et fils)

11, place du Luxembourg,

IXELLES - Bruxelles

Tél. : 12.93.36.

Le rendez-vous des membres Ardenne et Gaume  
à la gare du Quartier-Léopold.

## A LA GLYCINE, RESTAURANT

Vresse-sur-Semois (Tél. 11)

Le Home de la bonne cuisine

vous attend au bout de l'étape.

Collections anciennes intéressantes.

Exposition de la peinture moderne.

## LA ROTISSERIE ARDENNAISE

Sanctuaire du bien-manger

Réputée pour ses gibiers et spécialités ardennaises

RESTAURANT - TAVERNE - BUFFET FROID

SALLES DE BANQUETS.

146-148, boulevard A. Max, et 26, rue de Malines

Tél. : 17.58.17 BRUXELLES-Nord.

HOTEL - RESTAURANT

« LA FAYETTE »

Tél. : 210.24

69-87-89, rue Jacquet, ROCHFORT

Cuisine soignée. — Prix modérés.

20 chambres.

Grand garage.

A l'entrée du Parc national de Lesse et Lomme.

HOTEL - RESTAURANT

« BEAU SITE BOHANNAIS »

Bohan-sur-Semois.

PENSIONS, prix fixe et à la carte.

— Spécialités : Truites et Jambon d'Ardenne —

## HOTEL - RESTAURANT DU LIMBOURG

Bonds Hotels — A-N-W-B — V-T-B

Tél. 21036

Rochefort

M. Wels, propriétaire

CUISINE BOURGEOISE — Prix modérés.

English spoken - Men spreekt vlaams.

Grande terrasse.

Garage gratuit.

BOITSFORT — Face aux étangs

*Café-Restaurant Gambrius*

*Spécialités d'Anguilles.  
Ses Plats du Patron.*

Chaussée de La Hulpe, 192. Tél. 72.33.62

TAVERNE - RESTAURANT  
AUBERGE DU CHEVAL MARIN

(Propriétaire : Hendrickx)

25, Marché-aux-Porcs (Marché-aux-Poissons)

BRUXELLES. — Tél. 13.02.87.

Table excellente dans un cadre admirable.

Anno 1680 — Renaissance espagnole.

Local d'Ardenne et Gaume.

**Rijmenam**

4 km de Haecht — 10 km de Malines

57, route de Malines

HOTEL - RESTAURANT

IN DEN BONTEN OS

Propr. D. MAYNE-MOENS. Tél. Malines 015/513.39

Cuisine du Patron — Grande spécialité d'asperges  
toute l'année, volaille, gibier de saison, anguilles.

REPOS — AIR PUR — SAPINIERES

HAN-SUR-LESSE

**HOTEL DE BELLE-VUE ET DE LA GROTTE DE HAN**

60 chambres tout confort.

Cuisine régionale réputée. — Prix modérés.

Son bar. — Sa terrasse.

Tél. (084) 37.227 (Marche).

GEMBLoux

**LE PRINCE DE LIÈGE**

Restaurant renommé

Sur la route de Bruxelles-Namur.

Prop. Cl. GARIN.

Tél. 081/61244

**360** Magasins à votre service !

**É P É C É**

(L'ECONOMIE POPULAIRE)

6 % de Ristourne aux Coopérateurs

Siège : 30, rue des Champs, CINEY.

**HOTEL DE LA POSTE — BOUILLON**

Maison sympathique de 1<sup>er</sup> ordre.

Tél. 061/46006

**Restaurant COQ HARDI**

8, rue de la Colline, BRUXELLES.

Cuisine renommée — Spécialités italiennes.

Cadre intime.

Propr. Luigi VANOLI.

— Tél. 11.05.01

**PHOTO MAISON ZEGUERS**

150, rue Brogniez, BRUXELLES (Gare Midi)

Films et appareils photographiques.

Travaux pour amateurs. — Spécialité d'aggrandis-  
sements de portrait rehaussés de dessin.

Conditions spéciales aux membres d'Ardenne et  
Gaume. — TELEPHONE : 215327.

**MUNO**

**HOTEL DE FRANCE**

Propriétaire : José BASTIN-NICOLAS

— Tél. Florenville 316.12

---

# Robert M. Rose Gustave Van Geluwe

Tailors     Hatters

SHIRT-MAKERS



68, rue Royale

BRUXELLES

LA BOUTIQUE

---

# RESTAURANTS ET HOTELS

## ACCORDANT LEUR APPUI A ARDENNE ET GAUME

- AVE ET AUFFE : *Hostellerie du Ry d'Ave* (Sourd'Ave lez Wellin).  
Prop. J. Morot-Didion. Tél. (084) 38220.
- BASTOGNE : *Hôtel Lebrun*. Tél. 062/21193.
- BOHAN-s/SEMOIS : *Hôtel Beau Site Bohannais*. Tél. Vresse 153.
- BOITSFORT : *Café-Restaurant Gambrinus*, 192, Chaussée de La Hulpe. Tél. 72-33.62.
- BOUILLON : *Hôtel-Restaurant Taverne « Aux Armes de Bouillon »* (prop. M. F. VAN HAL). Tél. 061/460.79.
- BOUILLON : *Hôtel de la Poste*. Restaurant réputé, Tél. 061/46006.
- BRUXELLES : *Taverne-Restaurant Auberge du Cheval Marin*,  
Marché aux Porcs, 27. Tél. 13.02.87.
- BRUXELLES : *Rôtisserie Ardennoise*, Bd. Adolphe Max, 146-148. Tél. 17.58.17.
- BRUXELLES : *Café « Le Royal »* (prop. M<sup>me</sup> Vve J. HUSSIN et fils). 11, Pl. du Luxembourg. Tél. 12.93.36.
- BRUXELLES : *Restaurant Coq Hardi*, 8, rue de la Colline (prop. LUIGI VANOLI). Tél. 11.05.01.
- BRUXELLES : *Restaurant chinois Confucius*, 12, Rue Crespel. Tél. 11.20.78.
- CELLES : (près de Dinant) *Hôtel du Centre* (prop. GASTON RUELLE). Tél. 082/66363.
- CHINY s/SEMOIS : *Hôtel du Point de vue* (prop. Mme Vve TAYMANS). Tél. Florenville 422.
- DINANT : *Hôtel Henroteaux*, 36 avenue Churchill. Tél. 082/22766.
- ÉPRAVE : *Auberge du Vieux Moulin*. (Prop. Denis-Liban). Tél. 084/373.18.
- FLORENVILLE : *Hôtel de France*. Tél. 061. 31032.
- FRINGSCHAUS (Eupen) *Hôtel-Restaurant*, prop. Mme ESSER.
- GEMBLOUX : *Restaurant Le Prince de Liège* (prop. Claude GARIN). Tél. 081 61244.
- GEMBLOUX : (face gare) *Hôtel des Voyageurs*. Autocars, taxis, transports (prop. PIRSON et fils). Tél. 081/61053, 61777.
- HAN-SUR-LESSE : *Hôtel de Belle-Vue et de la Grotte de Han*.  
(prop. J. HERMAN). Tél. 084/372.27 Marche.
- HAN-SUR-LESSE : *Hostellerie Henry IV* (prop. Arl. ROULET).  
Tél. 084.372.21.
- LA ROCHE en Ardenne : *Hôtel Air pur* (prop. J.-Paul et J.-Pierre DELABY). Tél. 081/41.223.
- LES BULLES : *Hôtel Restaurant La Charmille*. Prop. M<sup>me</sup> Bl. GILLET. Tél. : 061/31820 Florenville.
- LIÈGE : *Restaurant Chinois Y-SING*, 50, Bd. de la Sauvenière.  
Tél. : 04/23.35.78.  
*Restaurant HONG-KONG*, 13, rue Sainte-Catherine  
Tél : 04/23.74.11.
- MANDERFELD : *Hôtel des Ardennes* (prop. Herm. HENKES).  
Tél. 55.
- MEMBRE-sur-Semois : *Hôtel des Roches*. Tél. Vresse 51.
- MIRWART : *Hôtel Beau-Site*. (prop. M<sup>me</sup> LÉONARD). Tél. 084/36227.
- MUNO : *Hôtel de France* (Prop. J. BASTIN-NICOLAS) Tél.  
Florenville 316.12.
- NISMES : *La Bonne Auberge* (prop. Waime-François).
- REMOUCHAMPS : *Royal Hôtel des Étrangers*. Tél. 04/72.40.06.
- RESTEIGNE : *Hôtel de la Lesse*. Tél. 084/38.129.
- RESTEIGNE : *Café Les Terrasses de la Lesse*. Prop. C. MICHEL-DEGEYE. Tél. 084/380.15.
- RESTEIGNE : *Café ue la Lesse*. (Prop. Jean Michel). Tél: 084/383.34.
- RIJMENAM : *Hôtel In den Bonten Os*. (Prop. MAYNÉ-MOENS).  
57, route de Malines. Tél. 015/513.39.
- ROBERTVILLE : *Hôtel du Lac, Barrage*. Tél. 089/77256.
- ROCHFORD : *Hôtel-Restaurant La Fayette*, 87, rue Jacquet.  
Tél. 084/210.24.
- ROCHFORD : *Hôtel-Restaurant du Limbourg* (prop M. WELS).  
Tél. 084/210.36.
- SAINTE-HUBERT : *Hôtel de l'Abbaye* (Prop. V. DELFOSSE). Tél.  
23 à Saint-Hubert.
- TILFF-sur-Ourthe : *Hôtel du Casino*. Tél. 04/68.10.15.
- TORGNY (Lamorteau) : *Auberge de la Cigale* (prop. L. GHEDINI-PARUCINI). Tél. (063)57649.
- VRESSE-sur-Semois : *Hôtel des Glycines*. Tél. 11.
- WERIS-BARVAUX : *Hôtel des Dolmens*. Tél. 086/211.03.

## Torgny

### AUBERGE DE LA CIGALE

Chambres confortables, cuisine soignée.  
*Spécialités italiennes.*

Prop. : L. Ghedini-Parucini.

Tél. (063) 57649. — Utile retenir sa chambre.

## HOTEL - RESTAURANT

### BEAU SITE

à MIRWART. — Tél. (084) 36227.

PECHE A LA TRUITE — PARKING

Altitude 400 m — Site forestier de toute beauté.

## Resteigne

### Café « Les Terrasses de la Lesse »

Bières de dégustation : Chimay — Orval — Rochefort

Prop. : C. MICHEL-DEGEYE.

Tél. : 084/380.15.

## Manderfeld (Eifel belge)

### HOTEL DES ARDENNES

Prop. : Herm. HENKES. — Tél. Manderfeld 55.

*Excellente cuisine bourgeoise. — Prix modérés.*

Sites remarquables et variés.

PECHE — SPORTS D'HIVER. Alt. 550 m.

## Florenville

### HOTEL DE FRANCE

Prop. : Jules BERTRAND

Tél. : Florenville (061) 310 32

## Saint-Hubert

### HOTEL DE L'ABBAYE

Prop. : V. DELFOSSE

*Son confort — Sa cuisine renommée*

*Ses spécialités ardennaises.*

Tél. 23 à Saint-Hubert.

*C'est en Gaume que je suis né,*

*Toujours fier de mon passé.*

*CIDRE MUNAUT, vous boirez,*

*CIDRE MUNAUT, adopterez.*

Prix et conditions :

VIRTON. Tél. 063.57026

ANNONCES. — Pour le tarif, s'adresser à l'Administrateur-Trésorier,  
M. RENARD, 88, avenue de l'Université, Bruxelles 5. — Tél. 472937.